



RAPPORT D'ACTIVITE

Site Natura 2000 FR9101389

« Pic Saint-Loup »

2014



Maître d'ouvrage :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Suivi de la démarche : Mathieu Péretti

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de L-R
Suivi de la démarche : Nathalie Lamande

Animateur Natura 2000 :

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Hôtel de communauté
25, allée de l'Espérance
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
Tel : 04.67.55.17.00
Mail : grandpicsaintloup@ccgpsl.fr

Crédits photographiques :

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup



Table des matières

1- Préambule	5
2- Présentation du programme d'animation 2012/2013	7
3- Mise en œuvre des actions du Docob	8
1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob.....	8
2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication	11
3. Suivi de la mise en œuvre du Docob	13
4. Mise à jour du Docob	14
5. Veille environnementale.....	15
6. Relations avec les services de l'Etat.....	16
7. Etudes prévues au Docob	16
4- Annexes.....	17

Le Document d'Objectif du site Natura 2000 FR9101389 « Pic St Loup » a été validé par le Comité de Pilotage final du 5 juillet 2012 et approuvé par arrêté préfectoral n° DDTM34-2012-08-02534 du 27 août 2012

Le premier Comité de Pilotage « Animation » réuni le 27 septembre 2012 a désigné **la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, structure animatrice**, et **Christiane ROY**, Maire de Notre Dame de Londres, présidente du Comité de Pilotage.

Lors des élections municipales de 2014, Christiane Roy ne s'est pas représentée. De ce fait, le premier point à l'ordre du jour du Copil annuel du site a été de désigner un nouveau président de Copil. Lors de la réunion du 5 décembre 2014, **Véronique Tempier, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a été élue présidente du Comité de Pilotage.**

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du Docob. Le présent document constitue le second rapport. Il couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1- Préambule

35 habitats naturels et semi-naturels ont été recensés sur le site dont 17 d'intérêt communautaire ou prioritaire.

Types d'habitats	Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code N2000	Surface / linéaire	Etat de conservation	Menaces	Priorité d'action
Habitats forestiers	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210	500 ha	Bon	Fermeture	3
	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	1710 ha	Bon à excellent	Incendie, Coupes	3
	Forêts-galleries à Salix alba et Populus alba	92A0	64 ha	Moyen à Bon	Coupes, baisse apports en eau	3
Habitats humides	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	-	Bon ?	Destruction, pollution	3
	Mares temporaires méditerranéennes	*3170	Négligeable	Défavorable à Bon	Manque d'eau, comblement	1 bis
	Rivières des étages planitiaire à montagnard	3260	20.5 ha	Bon	Aménagements, coupes, baisse apports en eau	2
	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3280	< 0.5 ha	Bon ?	Aménagements, pollutions, fréquentation	3
	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3290	8.6 ha	Bon	Aménagements, pollutions, fréquentation	3
	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	*7220	600 mètres	Bon	Baisse apports en eau, pollutions	1bis
Habitats agro-pastoraux	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	*6110	< 0.5 ha	Bon	Fréquentation localisée	3
	Pelouses sèches semi-naturelles à brome érigé (Mesobromion)	6210	54 ha	Moyen	Abandon fauche et pâturage, drainage, fertilisation et semis	1
	Parcours substeppiques de graminées et annuelles (pelouses à Brachypode rameux)	*6220	360 ha	Moyen	Fermeture et gyrobroyage	1
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	18 ha	Défavorable à Moyen	Abandon fauche, drainage, fertilisation et semis	1
	Prairies de fauche de basse altitude	6510	21 ha	Défavorable à Moyen	Abandon fauche, fertilisation et semis	1
Habitats rocheux	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	85 ha	Moyen à Bon	Fréquentation et fermeture	2
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	30 ha	Bon, Déf localement	Fréquentation localisée	2
	Grottes non exploitées par le tourisme	8310	-	Défavorable	Fréquentation	1

1	pour les habitats naturels d'IC menacés par des altérations anthropiques ou une dynamique évolutive défavorable
1 bis	pour les habitats naturels d'IC prioritaires peu menacés ;
2	pour les habitats naturels d'IC dont l'état de conservation peut dépendre directement des activités humaines ;
3	pour les autres habitats naturels d'IC peu ou pas menacés.

Les campagnes de prospection de terrain ont permis de recenser 36 espèces animales d'intérêt communautaire dont 15 espèces les plus remarquables, car inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Code N2000	État de conservation	Menaces sur le site	Niveau d'enjeu sur le site
Barbeau méridional Barbus meridionalis	1138	Défavorable	Dégradation/artificialisation des berges et de la végétation rivulaire, mise en place de seuils/barrages Départ important de MES, pollutions Captages Espèces exotiques introduites	Très fort
Murin de Capaccini Myotis capaccinii	1316	Défavorable	Fréquentation grotte de l'Hortus	Fort
Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale	1305	Défavorable	Fréquentation grotte de l'Hortus	Fort
Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	1310	Défavorable	Fréquentation grotte de l'Hortus	Fort
Blageon Telestes souffia	1131	Défavorable	Dégradation/artificialisation des berges et de la végétation rivulaire, mise en place de seuils/barrages Départ important de MES, pollutions Captages espèces exotiques introduites	Modéré à fort
Molosse de Cestoni Tadarida teniotis		Bon	Escalade lié à la mise en sécurité avec jointures et décollement d'écailles	Modéré
Petit murin Myotis blythii	1307	Défavorable	Fréquentation grotte de l'Hortus Rénovation du vieux bâti Fermeture des milieux, transformation des prairies de fauche Pesticides	Modéré
Damier de la succise Euphydryas aurinia	1065	Moyen	Réduction des surfaces prairiales, drainage, abandon fauche, fertilisation, semis et labours Pesticides	Modéré
Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	1304	Défavorable	Fréquentation des cavités Rénovation du vieux bâti Vermifuge du bétail	Modéré
Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	1303	Défavorable	Fréquentation des cavités Rénovation du vieux bâti	Modéré
Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	1044	Bon	Baisse possible de la régularité des écoulements	Faible
Cordulie à corps fin Oxygastra curtisii	1041	?	Baisse possible de la régularité des écoulements Coupes de ripisylve	Faible
Grand Capricorne Cerambyx cerdo	1088	Bon	Dégradation et coupes des boisements, incendies	Faible
Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	1321	?	Coupe des arbres Rénovation du vieux bâti	Faible
Lucane cerf-volant Lucanus cervus	1083	a priori bon	Dégradation et coupes des boisements, incendies	Faible

2- Présentation du programme d'animation 2012/2013

Le programme d'animation 2014 est composé des actions suivantes :

1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

- ✓ Recensement des bénéficiaires potentiels des MAEt et contrats Natura 2000
- ✓ Assistance technique à l'élaboration des contrats
- ✓ Assistance administrative au montage des dossiers

2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ Animation du groupe de travail sur le foncier
- ✓ Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ Mise à jour du site Internet
- ✓ Rédaction de communiqué de presse

3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

- ✓ Suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ Renseignements de l'outil SUDOCO (Outil de suivi des Doco)
- ✓ Rapport annuel d'activité
- ✓ Organisation et secrétariat du COPIL
- ✓ Etablissement de la programmation financière
- ✓ Rechercher des financements complémentaires

4. Mise à jour du Docob

- ✓ Réajustement du périmètre

5. Veille environnementale

- ✓ Information et conseils aux communes
- ✓ Information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ Collecte de données naturalistes

6. Relation avec les services de l'Etat

- ✓ Réunion préparatoires des COPIL et réunions de cadrage diverses

7. Etudes prévues au Docob

3- Mise en œuvre des actions du Docob

1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 16 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 4 jours pour recenser des bénéficiaires potentiels des MAEt et contrats Natura 2000
- ✓ 9 jours à l'assistance technique à l'élaboration des contrats
- ✓ 3 jours à l'assistance administrative au montage des dossiers

Travail réalisé : par le CEN LR et en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 25.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : + 9.125 jours

Aucun contrat n'a été signé en 2014 pour des raisons financières (pas de contrat N2000 possible). Malgré tout un contrat pour la fermeture de la grotte de l'Hortus est en cours de réalisation.

Il n'était pas prévu de passer du temps à la signature d'une charte Natura 2000 mais, le travail mené en parallèle dans le cadre de l'animation Natura 2000 de la ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais » a permis de signer une charte Natura 2000 de bonnes pratiques avec les acteurs de pleine nature.

ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ELABORATION DES CONTRATS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 9 JOURS			
Descriptif de l'action	Contrat fermeture de la grotte de l'Hortus : terrain, accompagnement, suivi sur site...				
Date	2014 : 15, 21, 22 et 23/01 ; 03, 04, 05/02 ; 26 et 27/03 ; 23 et 29/04 ; 02, 05, 12 et 27/05 ; 02 et 11/06 ; 21 et 22/07 ; 30/09	Temps passé	4.75 j	Coût	950 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 1 : Information sur la réunion de concertation pour la fermeture de la grotte de l'Hortus Annexe 2 : Photographies des tests de fermeture de la grotte de l'Hortus (29/04/2014)				
		NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.75 JOURS			
		DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 4.25 JOURS			

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AU MONTAGE DES DOSSIERS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Contrat fermeture de la grotte de l'Hortus : réunion préparatoire à la fermeture...				
Date	2014 : 15, 16 et 21/01, 17, 18,19,20,24 et 26/02 ; 11/03	Temps passé	3 j	Coût	600 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Annexe 3 : Présentation de la réunion de concertation du 21 janvier 2014, Annexe 4 : Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2014 Annexe 5 : Présentation de la réunion de concertation du 11 mars 2014 Annexe 6 : Compte rendu de la réunion du 11 mars 2014				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 3 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0 JOUR					

RECENSER LES ADHERENTS POTENTIELS ET PROMOUVOIR LA CHARTE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Mise en forme de la Charte, contact ACD APN				
Date	2014 : 25,26 et 27/02 ; 03, 20, 21 et 31/03 ; 1, 2, 3, 10/04 ; 30/10 ; 24,25,26 et 28/11	Temps passé	4 j	Coût	800 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Signature de la Charte				
Date	01, 02, 03, 04, 05 et 08/12	Temps passé	0.75	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexe	Annexe 1 : Actualité site Internet CCGPSL : signature Charte N2000				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.75 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 4.75 JOURS					

PARTICIPATION CRAE ET TRAVAIL NOUVELLE PAC		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Analyse des nouveaux éléments de la PAC, réunions...				
Date	2014 : 19/02 ; 20/03 ; 4,5,6,14,18,19,21, 25 et 28/08 ; 10, 20, 24, 25 , 27 et 28/11	Temps passé	6.125 j	Coût	1 225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Rédaction PAEC, Réponse appel à projets				
Date	2014 : 23,24, 25 et 30/06 ; 17/07 ; 5,6,11,12 et 28/08 ; 26 et 29/09 ; 23, 28 et 29/10	Temps passé	5 j	Coût	1000 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 11.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : +11.625 JOURS					

RECENSER LES ADHERENTS POTENTIELS AU CONTRAT ET MAET		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact téléphoniques, courriels...				
Date	2014 : 13/03 ; 23 et 29/04	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 4.25 JOURS					

SUIVRE ET EVALUER LES OPERATIONS CONTRACTUALISEES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Rencontre avec les agriculteurs engagés dans une MAEt				
Date	2014 : 14/05	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input checked="" type="checkbox"/> Par prestataire : CEN LR			
Annexes	Annexe 7 : Bon de commande de la prestation du CEN pour le suivi des MAEt				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.75 JOUR					

2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Nombre de jours affectés à l'action : 12 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 6 jours pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ 2 jours d'animation du groupe de travail sur le foncier
- ✓ 2 jours pour initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ 1 jour pour la mise à jour du site Internet
- ✓ 1 jour pour la rédaction de communiqué de presse

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 17 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : + 5 jours

INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 6 JOURS			
Descriptif de l'action	Contacts de terrain, échanges téléphoniques ou mail				
Date	2014 : 16,21 et 30/01, 03/02 ; 07, 17 et 31/03 ; 24/04 ; 22/05 ; 30/06 ; 21, 22, 18, 29 et 30/07 ; 11,12, 21, 25 et 28/08 ; 25/09 ; 01, 02, 21, 27, 28, 29 et 30/10	Temps passé	7.25 j	Coût	1450 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Awards Natura 2000				
Date	2014 : 27 et 29/01, 05/02	Temps passé	0.875 j	Coût	175 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 6 : Capture d'écran acte candidature aux Natura 2000 awards				
Descriptif de l'action	Travail animation école (préparation fiche...)				
Date	2014 : 07/02	Temps passé	0.125 j	Coût	25 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Accompagnement concours prairies fleuries				
Date	2014 : 23/05 ; 13 et 14/11	Temps passé	0.875 j	Coût	175 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 7 : Bon de commande de la prestation du CEN pour le suivi des MAEt				
Descriptif de l'action	Travail avec élus de la CCGPSL (préparation délibération, échanges commission...)				
Date	2014 : 07 et 10/07	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 9 : Présentation des sites Natura 200 du territoire du Grand Pic Saint-Loup à la Commission Agricole de la CCGPSL le 07 juillet 2014				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 9.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 3.625 JOURS					

PARTICIPER AUX REUNIONS ET EVENEMENTS DU PNA		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Copil du PNA Loutre et Chiroptères				
Date	2014 : 23/01 ; 15/12	Temps passé	1j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 1 JOUR					

INCITER A LA REALISATION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Inciter à la réalisation d'un plan de gestion en forêt				
Date	2014 : 22/07	Temps passé	0.25j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.25 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.25 JOUR					

REALISER DES COMMUNIQUEES DE PRESSES ET ARTICLES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
Descriptif de l'action	Communication sur concours prairies fleuries (article et site Internet)				
Date	2014 : 20/01	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes					
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.25 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR					

ECHANGES AVEC AUTRES ANIMATEURS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Echanges par mail, entretiens téléphoniques, réunions....				
Date	2014 : 07, 17, 26 et 27/03 ; 02, 23, 24 et 25/06 ; 7, 10, 11, 21 et 23/07	Temps passé	4.375 j	Coût	875 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Echanges lors du concours prairies fleuries, formation odonates				
Date	2014 : 23/05 ; 20/10	Temps passé	1.5 j	Coût	300 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 10 : Photographies de la journée « Concours prairies fleuries »				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 5.875 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 3.875 JOURS					

3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 23 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 12 jours à la mise en œuvre et le suivi des actions
- ✓ 2 jours pour renseigner SUDOCO
- ✓ 2 jours pour le rapport annuel d'activité
- ✓ 3 jours pour l'organisation et secrétariat du COPIL
- ✓ 2 jours pour établir de la programmation financière
- ✓ 2 jours pour trouver d'autres financements

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 12.875 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 10.125 jours

RENSEIGNEMENT DE L'OUTIL SUDOCO		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Renseigner SUDOCO				
Date	2014 : 02/01 ; 03 et 31/03 ; 30/04 ; 30/06 ; 31/07 ; 27/11	Temps passé	2,25 j	Coût	450 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Annexe 14 : Tableau du temps de travail : export de Sudoco				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.25 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.25 JOUR					

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Mise à jour du rapport d'activité				
Date	2014 : 02/01 ; 03 et 31/03 ; 30/04 ; 30/06 ; 31/07 ; 30/10 ; 03/11	Temps passé	1, 625 j	Coût	325 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.375 JOUR					

SUIVI DES ACTIONS ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 12 JOURS			
Descriptif de l'action	Mise en œuvre par contact et échanges				
Date	2014 : 16/01, 12,18, 25,26/02 ; 10 et 12 et 31/03 ; 8, 10, 14, 24/04 ; 14 et 28/05 ; 17, 24,25 et 31/07 ; 4, 6 et 25/08 ; 25/11	Temps passé	5.625 j	Coût	1125 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 5.625 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 6.375 JOURS					

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU COPIL		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Finalisation du CR et envoi				
Date	2014 : 07 et 08/01 ;	Temps passé	0.5j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Préparation du Copil (invitation, OJ, CR...)				
Date	2014 : 03 /11 ; 01, 02, 03, 04, 05, 08, 09 /12	Temps passé	1.375	Coût	275 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.875 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.125 JOURS					

ETABLISSEMENT DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Réalisation du dossier de demande de versement de paiement 2012/2013				
Date	2014 : 06 et 28/01 ; 10 et 21/11	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.25 JOURS					

RECHERCHER D'AUTRES FINANCEMENTS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOUR			
Descriptif de l'action	Recherche autour de la signature d'un contrat N2000 sur la grotte de l'Hortus				
Date	2013 : 08/10 ; 12 et 17/12	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.25 JOURS					

4. Mise à jour du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 1 jour

Se répartissant comme suit :

✓ 1 jour pour mettre à jour le périmètre du site

Nombre de jours réalisés pour cette action : 0 jour

Différence jours prévus/jours réalisés : 1 jour

5. Veille environnementale

Nombre de jours affectés à l'action : 9 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 2 jours pour l'information et le conseil aux communes
- ✓ 6 jours pour l'information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ 1 jour pour la collecte des données naturalistes

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 3.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 5.875 jours

INFORMATION ET CONSEIL AUX COMMUNES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Sensibiliser les nouveaux élus par des rendez-vous et la production de document d'information				
Date	2014 : 07, 07, 13 et 27/05 ; 04/06 ; 01/07	Temps passé	2 j	Coût	400 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 10 : Présentation effectuée en mairie de Valflaunès le 27 mai 2014				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 2 JOURS					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0 JOUR					

INFORMATION ET SUIVI DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 6 JOURS			
Descriptif de l'action	Dossier Evaluation des incidences Lac de la Jasse (information, terrain, réunion...)				
Date	2014 : 21/02	Temps passé	0.5 j	Coût	100 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Annexe 12 : Réunion technique préalable aux travaux de réhabilitation du barrage				
Descriptif de l'action	Porter à connaissance : entretien téléphonique, rdv, mail...				
Date	2014 : 06/05 ; 22/07	Temps passé	0.375 j	Coût	75 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie TA		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.875 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 5.125 JOURS					

VEILLE ET ETUDE PROJET APN		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0 JOUR			
Descriptif de l'action	Veille projet APN				
Date	2014 : 06/05	Temps passé	0.25 j	Coût	50 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.25 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : + 0.25 JOUR					

6. Relations avec les services de l'Etat

Nombre de jours affectés à l'action : 3 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 3 jours pour des réunions préparatoires et des réunions de cadrage diverses

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 0.75 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 2.25 jours

REUNION DE CADRAGE ET PREPARATOIRE AU COFIL		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Réunion et échange avec services de l'Etat (Finances, Copil...)				
Date	2014 : 28/10 ; 3,20,21 et 28/11	Temps passé	0.75 j	Coût	150 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR					
DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.25 JOURS					

7. Etudes prévues au Docob

Travail réalisé : par un prestataire externe

Nombre de jours affectés à l'action : 3 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 3 jours – période : suivi des populations de chauves-souris sur la grotte de l'Hotus si mise en défens de la grotte réalisée sur la période.

Travail réalisé : Aucun

Nombre de jours réalisés pour cette action : 0 jour

Différence jours prévus/jours réalisés : - 3 jours



Annexes



Liste des Annexes

Annexe 1 : Information sur la réunion de concertation pour la fermeture de la grotte de l'Hortus....	19
Annexe 2 : Photographies des tests de fermeture de la grotte de l'Hortus (29/04/2014).....	20
Annexe 3 : Présentation de la réunion de concertation du 21 janvier 2014	20
Annexe 4 : Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2014	22
Annexe 5 : Présentation de la réunion de concertation du 11 mars 2014	23
Annexe 6 : Compte rendu de la réunion du 11 mars 2014	24
Annexe 7 : Bon de commande de la prestation du CEN pour le suivi des MAEt	25
Annexe 8 : Charte Natura 2000 – Activités de pleine nature (signée le 5 décembre 2014)	26
Annexe 9 : Actualité site Internet CCGPSL : signature Charte N2000	26
Annexe 10 : Capture d'écran acte candidature aux Natura 2000 awards	30
Annexe 11 : Remise des prix concours prairies fleuries et communication autour de l'évènement ...	31
Annexe 12 : Présentation des sites Natura 200 du territoire du Grand Pic Saint-Loup à la Commission Agricole de la CCGPSL le 07 juillet 2014	32
Annexe 13 : Photographies de la journée « Concours prairies fleuries »	32
Annexe 14 : Tableau du temps de travail : export de Sudoco.....	33
Annexe 15 : Compte-rendu du Copil du 16/12/2013.....	37
Annexe 16 : Réunion technique préalable aux travaux de réhabilitation du barrage	43
Annexe 17 : Présentation effectuée en mairie de Valflaunès le 27 mai 2014	44

1- MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DE CONTRACTUALISATION DU DOCOB

Annexe 1: Information sur la réunion de concertation pour la fermeture de la grotte de l'Hortus



grand pic saint-loup
communauté de communes

Valoriser

- Actualités
- Préservation des espaces
- Ressource en eau
- Sites Natura 2000
- Causse et Cévennes, patrimoine de l'Unesco
- Schéma de Cohérence Territoriale

Accueil > Valoriser > Actualités

Réunion de concertation : faut-il fermer la grotte de l'Hortus ?

Publié le 21 février 2014

Le territoire du Grand Pic Saint-Loup est riche d'une faune remarquable. Parmi ces espèces animales, certaines sont particulièrement menacées par les activités humaines : c'est le cas des chauves-souris.

La falaise de l'Hortus, et plus particulièrement sa grotte, abritait il y a encore vingt ans, une des plus riches populations de chauves-souris du département : 17 espèces y ont été recensées en période d'hibernation ou de reproduction.

Le plan de gestion du site Natura 2000, validé en 2012, a identifié la forte fréquentation de la grotte comme une des principales causes de la forte diminution du nombre de chauves-souris. Une des mesures prioritaires est donc d'en fermer l'accès.

Accompagnée par le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, animateur Natura 2000, organise une réunion de concertation pour réfléchir à cette mesure de protection :

➤ mardi 11 mars 2014 à 18 h,
à l'Hôtel de la Communauté à Saint-Mathieu-de-Trévières

Renseignements :
Communauté de communes - 04 67 55 17 00
Courriel : natura2000@ccpsl.fr

Grotte de l'Hortus
Photo : CCPSL

S'informer

- Agenda
- Actualités
- Lettre d'information
- Documents et publications
- Contact
- Espace presse

Coordonnées

Hôtel de la Communauté
25, allée de l'Espérance
34270 St-Mathieu-de-Trévières

Tél. 04 67 55 17 00
Fax. 04 67 55 17 01

Retour

Annexe 2 : Photographies des tests de fermeture de la grotte de l'Hortus (29/04/2014)



Annexe 3 : Présentation de la réunion de concertation du 21 janvier 2014

 <h3>Grotte de l'Hortus</h3> <p>Réunion de concertation pour un contrat Natura 2000 par le Conseil général de l'Hérault</p>	<p>Contexte</p> <p>Document d'objectifs du site Natura 2000 Pic Saint-Loup validé en juillet 2012</p> <p>Mesure HAB01, priorité forte :</p> <p>« La forte fréquentation de la grotte de l'Hortus a été identifiée comme une des menaces majeures des espèces sur le site. Afin de garantir la tranquillité des gîtes en milieu souterrain, la fermeture de la grotte de l'Hortus est proposée dans le cadre de contrats Natura 2000 ».</p> <p>La fréquentation entraîne également un problème de sécurité pour le public.</p>	<p>Contexte</p> <p>Plan de gestion des Espaces naturels sensibles</p> <p>« Au total, 17 espèces de chiroptères ont été mentionnées sur le site de l'Hortus, ce qui en fait l'un des endroits les plus riches de l'Hérault. En effet, la quasi totalité du cortège potentiel connu dans la zone étendue de Montpellier aux piémonts cévenols est présente ici ».</p> <p>Petit Rhinolophe, grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers, Molosse de Cestoni...</p>						
<p>Contexte</p> 	<p>Contexte</p> 	<p>Contexte</p> 						
<p>Contexte</p> 	<p>Contexte</p> 	<p>Moyen</p> <p>Autorisation DRAC Arrêté de protection de biotope (Dates de travaux imposées) Site classé</p> <p>Validation</p>						
<p>Moyen</p> <p>3 cas de figures</p> <table border="1"> <tr> <td>Cas n°1</td> <td>Cas n°2</td> <td>Cas n°3</td> </tr> <tr> <td>Fermeture de l'entrée 1 avec une porte d'accès, fermeture accès 2 sans porte</td> <td>Fermeture de l'entrée 1, fermeture de l'entrée 2 avec une porte d'accès pour les secours</td> <td>Cas n°2 et fermeture de la corniche</td> </tr> </table> <p>Choix de cas de figure et validation</p>	Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3	Fermeture de l'entrée 1 avec une porte d'accès, fermeture accès 2 sans porte	Fermeture de l'entrée 1, fermeture de l'entrée 2 avec une porte d'accès pour les secours	Cas n°2 et fermeture de la corniche	<p>Moyen</p> <p>Signature d'un contrat Natura 2000 et financements</p> <p>Contrat qui intègre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Inventaires et suivis des populations de chiroptères (suivi contrat) 2 – Pose d'éco-compteur (suivi efficacité du contrat) 3 – Couleur des barreaux (fonction avis DREAL pour classement du site) 4 – Pose de panneaux 2 (pour chaque entrée) ou 4 (pour entrée et accès) + 2 panneaux en « réserve » pour remplacement 5 – Signature de la Charte Natura 2000 par le CG34 <p>Validation des éléments du cahier des charges</p>	<p>Méthode</p> <p>Concertation préalable</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Réunion avec fédération départementale de randonnée, CD spéléologie et escalade, Clubs locaux de spéléologie et escalade, organisateur des journées patrimoine, communes 2 – Eté 2014 : Pose d'affiches (4 ou 6) rappelant les enjeux du site, la démarche de fermeture prochaine, l'existence d'un APPB (accès uniquement sur les chemins) 3 – Demande à l'ONCFS de venir faire une opération cet été avec communication dans journaux <p>Choix et validation</p>
Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3						
Fermeture de l'entrée 1 avec une porte d'accès, fermeture accès 2 sans porte	Fermeture de l'entrée 1, fermeture de l'entrée 2 avec une porte d'accès pour les secours	Cas n°2 et fermeture de la corniche						
<p>Méthode</p> <p>Problème foncier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Conseil général propriétaire en Espace Naturel Sensible de la parcelle D509 limite avec la falaise 2 – GFA domaine du Fesc propriétaire des parcelles B187 et B189. Fermage de Eliane PEZIERES; Propriétaire est décédé et problème dans la succession. 3 – Limite cadastrale avec la falaise difficile à déterminer et très couteuse car en 3D. 4 – Risque de contentieux sur limite de propriété. <p>Validation</p>	<p>Méthode</p> <p>Concertation préalable</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Envoyer un courrier au notaire du propriétaire du terrain du dessus (donc de l'intérieur de la grotte) pour informer de la démarche et prévenir qu'une clé de la porte d'accès lui sera transmise si la fermeture est réalisée <p>Validation</p>	 <h3>MERCI</h3> <p>Pour tous renseignements :</p> <p>Rodolphe MAJUREL, CG Hérault rmajurel@cg34.fr, 06 81 36 35 69</p> <p>Aurélië TIBAUT, CC Grand Pic Saint-Loup natura2000@ccgpsl.fr, 06 15 59 65 60</p>						

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2014



Relevé de décisions de la réunion de concertation du 21 janvier 2014 à Saint-Mathieu-de-Trévières pour un contrat Natura 2000 par le Conseil général de l'Hérault

Étaient présents :

Alignan Thierry, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, DDT
Baudouin Aline, Conseil Général de l'Hérault, PDD/SBEN
Jean Christian, Conseiller Général
Jeanjean Francis, Maire de Veillefrançaise
Majoral Rodolphe, Conseil Général de l'Hérault, PDD/SBEN
Noyer Stéphane, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, DGGT
Roy Christian, Président du Copil Natura 2000 et maire de Notre-Dame-de-Londres
Tibaut Aurélie, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, DAT/Natura 2000

Étaient absents :

Goussier-Philippe, Vice-Président Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Duprez Christian, Conseiller Général

Déroulement de la réunion

Christian Roy rappelle en introduction que cette concertation préalable à une éventuelle fermeture de la Grotte de l'Hortus a pour origine une des mesures prioritaires du Docob du site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, la population de chiroptères de la grotte étant impactée par la forte fréquentation du site. Elle signale aussi que lors de la dernière réunion du comité de pilotage Natura 2000, au mois de décembre 2013, la décision d'instaurer des démarches pour mettre en œuvre la grotte a été prise.

Francis Jeanjean rappelle pour sa part, comme il l'avait déjà signalé au Copil, que pour commencer à préserver la quiétude de la grotte, les manifestations de la préfecture ne se feront pas sur le secteur de l'Hortus mais sur un autre site dès cette année 2014. Christian Jean tient pour sa part à signaler que cette démarche s'inscrit dans la politique de préservation des espèces naturelles du Conseil Général.

Rodolphe Majoral et Aurélie Tibaut assurent ensuite conjointement la présentation du projet de contrat. Ils identifient le contexte, présentent les moyens et proposent différentes méthodes. Ces différents points sont discutés avant de les faire valider par les élus présents à la réunion.

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
21 janvier 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Relevé de décisions

Autorisations :

- Les élus demandent à ce que les démarches pour demander les différentes autorisations nécessaires aux travaux soient engagées rapidement (DRAC, DREAL (sites classés), DDTM (autorité préfectorale de protection de biotope))
- Madame Roy demande à ce que des contacts soient également pris auprès de la Commission des sites

Moyens :

- Alors que 3 cas de figures sont proposés pour fermer l'accès à la grotte, les élus proposent un 4^{ème} moyen : fermer l'accès à l'entrée n°1 en empêchant l'accès à la corniche, fermer l'accès à l'entrée n°2 et permettre l'accès aux secours par une porte au niveau des deux entrées.
- Des devis doivent être demandés rapidement pour définir le coût d'une telle opération ; le type de fermeture sera défini, en partie, en fonction du coût des travaux.

Éléments du cahier des charges :

- Il est validé un suivi de contrat par pose d'éco-compteur (suivi de la fréquentation) et inventaire naturaliste (suivi de la population de chauve-souris).
- Le choix de la couleur des barreaux nécessaires à la fermeture sera défini en concertation avec les services de l'Etat concernés
- Les élus valident la pose de 4 panneaux (deux aux entrées de la grotte et deux sur les chemins d'accès) et la réalisation de deux panneaux de « réserve » en cas de dégradation.
- Messieurs Jean et Jeanjean demandent à ce qu'une réflexion globale sur les informations présentées sur ces panneaux soient menées (intégration de données historiques, géographiques, naturalistes...). Des « flash-codes » pourraient être proposés afin de simplifier la lecture de ces panneaux.
- Les élus donnent leur accord pour que la signature par le CG34 de la charte Natura 2000 du site du Pic Saint-Loup soit précisée dans le cahier des charges du contrat.

Concertation préalable :

- Une réunion sera organisée avec la fédération départementale de cendronie, les comités départementaux de spéléologie et d'escalade, les clubs locaux de spéléologie et escalade, les organisateurs des journées du patrimoine et les communes.
- Des affiches seront posées sur le site à l'été 2014 pour rappeler les enjeux du site, la présence d'un APPB et la démarche de fermeture prochaine.
- Une demande sera faite auprès de l'ONCFS pour venir sur site pendant l'été 2014 afin de sensibiliser à la réglementation en matière de police de l'environnement. Cette présence sera accompagnée d'une communication dans les journaux locaux.
- Un courrier sera envoyé au notaire du propriétaire de la parcelle du dessous pour informer de la démarche et prévenir qu'une clé de la porte d'accès sera transmise si la fermeture est réalisée.

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
21 janvier 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Calendrier synthétique et aréolaire de travail :

Janvier / Février 2014 :

- Demande devis (mise en œuvre : CG34)
- Contact DREAL et DDTM pour financement Natura 2000 (mise en œuvre : CCGPSL)

Entre février et avril 2014 :

- Réunion de concertation avec les acteurs du territoire (mise en œuvre : CG34 et CCGPSL)
- Demande d'autorisation pour les travaux auprès des DRAC (mise en œuvre : CG34), DREAL et DDTM (mise en œuvre : CCGPSL)
- Contact commission des sites (mise en œuvre : CCGPSL)
- Courrier au notaire (mise en œuvre : CG34)
- Conception des panneaux (mise en œuvre : CG34 et CCGPSL)
- Prise de contact avec l'ONCFS (mise en œuvre : CG34 et CCGPSL)

Mai 2014 :

- Résolution et pose d'affiches (mise en œuvre : CG34 et CCGPSL)

Automne 2014 :

- Travaux

Pièce jointe :

Présentation de la réunion

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
21 janvier 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Annexe 5 : Présentation de la réunion de concertation du 11 mars 2014



Fermeture de la Grotte de l'Hortus

Réunion de concertation
11 mars 2014



Contexte

Plan de gestion du site Natura 2000 Pic Saint-Loup (validé en juillet 2012)

« La forte fréquentation de la grotte de l'Hortus a été identifiée comme une des menaces majeures des espèces sur le site. Afin de garantir la tranquillité des gîtes en milieu souterrain, la fermeture de la grotte de l'Hortus est proposée dans le cadre de contrats Natura 2000 ».

La fréquentation entraîne également un problème de sécurité pour le public.



Projet

- Fermeture de l'entrée 1



Le site



Projet


- Fermeture de l'entrée 1
- Fermeture de l'entrée 2 avec une porte d'accès pour les secours



Contexte



Contexte




Projet

- Fermeture de l'entrée 1
- Fermeture de l'entrée 2 avec une porte d'accès pour les secours
- Fermeture de l'accès à la corniche




Contexte



Projet

Contrat qui intègre :

- 1 - Inventaires et suivis des populations de chiroptères (selon contrat)
- 2 - Pose d'éco-compteur (suivi efficacité du contrat)
- 3 - Couleur des barreaux (avis DREAL)
- 4 - Pose de panneaux 2 (pour chaque entrée) ou 4 (pour entrée et accès)
- 5 - Signature de la Charte Natura 2000




MERCI

Pour tous renseignements :

Rodolphe MAJUREL, CG Hévault
rmajurel@cg34.fr, 06 81 36 35 69

Aurélien TIBAUT, CC Grand Pic Saint-Loup
natura2000@cgpsl.fr, 06 15 59 65 60



Annexe 6 : Compte rendu de la réunion du 11 mars 2014



Synthèse des échanges de la réunion de concertation du 11 mars 2014 à Saint-Mathieu-de-Trévières sur le projet de fermeture de la grotte de l'Hortus

Étaient présents :

Rigot Jean-Yves, CLPA
Blay Thomas, CCGPSL
Blazy Jean-Pierre, CLPA
Beuzet Patrick, CG34
Carre Blainville, GOUR
Cazeville Arno, CD34 FFME
Colivel Patrick, GSI
Doumas Patrick, CD34 FFME
Lemarchand Clément, Les écologistes de l'Escalier
Libé Didier, GSI
Majurel Rodolphe, Conseil Général de l'Hérault, PDD/SBEN
Roy Christiane, Présidente du Copil Natura 2000 et maire de Notre Dame de Londres
Tibaut Aurélie, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, DAI/Natura 2000

Étaient excusés :

Doutremepuich Philippe, Vice-Président Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Villedieu Sylvie, Conseil Général Sport et Nature

Déroulement de la réunion

Christiane Roy rappelle en introduction que cette concertation préalable à une éventuelle fermeture de la Grotte de l'Hortus a pour origine une des mesures prioritaires du Docob du site Natura 2000 du Pic Saint-Loup, la population de chiroptères de la grotte étant impactée par la forte fréquentation du site. Elle donne ensuite la parole à Blainville Carre du Groupe Ornithologie de Langueoc Roussillon afin de présenter les espèces de chauves-souris remarquables de la grotte.

Des échanges se feront ensuite entre les participants afin de présenter les différentes pratiques de la grotte et leur perception de la fermeture.

Enfin les travaux envisagés sont présentés aux participants par Rodolphe Majurel et Aurélie Tibaut à partir de clichés des différentes entrées de la cavité. Les participants sont invités à donner leur avis sur le projet.

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
11 mars 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Synthèse des échanges

Sur le projet dans son ensemble :

- De nombreux participants se demandent comment la fréquentation (ou sur fréquentation) de la grotte a pu être mesurée et jugée responsable de la baisse des effectifs de chauves-souris. La pose d'écocompteur aurait été intéressante afin de déterminer la fréquentation.
- Il est demandé de cibler la fréquentation sauvage et non celle encadrée par petits groupes de spéléologues par exemple. Des participants évoquent des pratiques (glocheting par exemple) ou des guides touristiques qui proposent la visite de la grotte et en font la publicité (papier ou sur Internet). Il est proposé de faire une veille sur ces deux sujets.
- La présence de traces de feu montre que la loi sur l'interdiction de faire du feu n'est pas respectée. Le stationnement sur la piste DFCI ne l'est pas non plus. Il est signalé qu'une demande d'intervention à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a été faite et qu'il n'y a pas de polices municipales sur les deux communes concernées par le site. Des participants souhaitent que la barrière d'interdiction de circulation sur la DFCI soit remise et faite dès l'entrée de la piste ; le CG et le CCGPSL proposent de faire cette demande.
- L'absence d'inventaire ou d'information géologiques et archéologiques est rapportée par des participants. Il est rappelé que ce projet s'inscrit au cœur de la démarche Natura 2000, les espaces naturels sensibles et les enjeux de biodiversité. Il sera difficile de demander des subventions pour des thématiques qui ne répondent pas à ces enjeux. La pose de panneaux a été proposée mais l'information apportée n'est pas encore choisie précisément. Les participants souhaitent que si un panneau sur la sensibilité de la grotte est installé qu'il soit mis au bas de la piste pour que le public ne le découvre pas en arrivant en haut.
- Dans l'ensemble, tous les participants regrettent un changement brusque de la situation de la grotte. Aujourd'hui, aucun panneau n'informe des enjeux et des interdictions. Il est rappelé les difficultés pour communiquer sur les enjeux d'un site (l'information peut être une publicité pour la fréquentation) et l'historique de ce projet : le document de gestion des espaces naturels sensibles et le document d'objectifs Natura 2000 ont été validés récemment. Il est aussi évoqué la mise en place de panneaux temporaires dès cette année afin d'informer des enjeux du site et d'établir différents contacts pour obtenir des informations.
- Des questions sont posées sur les sorties qui sont réalisées les deux semaines de la prohibition. Il est précisé que le site choisi pour ces visites a été modifié pour les périodes des périodes pourant être précises afin de perturber le moins possible les chauves-souris en période de reproduction ou d'hibernation.

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
11 mars 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Sur les aménagements envisagés

- La proposition de fermer l'entrée Est avec des barreaux, depuis l'extérieur de la « dalle », ne convainc pas l'ensemble des participants. Ils pensent que cet aménagement sera trop visible. Il est indiqué que le dossier de projet de fermeture doit être soumis à autorisation au titre des dispositions concernant les sites classés ou inscrits (Loi Paysage). Sont abordés également, les contraintes techniques de fermeture liées notamment à l'accessibilité du site.
- Les représentants de l'escalier indiquent que ce secteur de falaise est équipé et qu'un aménagement de cette nature devra intégrer cette information (risque d'accidents par exemple). Il est expliqué que le choix pour ce type d'aménagement, s'appuie par la présence d'une espèce de chauve-souris, le Ministère de Schreibern, qui a besoin de glace pour sortir de la grotte. Il est proposé de trouver un autre type de fermeture (par exemple des barreaux inclinés). Des participants proposent de réaliser des croquis.
- Aucune remarque n'est émise sur le projet de fermeture de l'entrée Ouest.
- Pour la cavité, tous les participants pensent que fermer cet accès n'est pas pertinent si les deux entrées sont fermées ; tous utilisent cet accès.
- Il est demandé des informations sur les clés d'accès aux cavités. Aujourd'hui cette information n'est pas encore définie. Elle sera réfléchi plus tard quand l'aménagement sera défini. Des exemples sont évoqués : signature de charte Natura 2000 pour avoir les clés, clés en main, à la CCGPSL...

Conclusion de la réunion

Christiane Roy remercie tous les participants pour leur implication. Elle signale la volonté forte de la CCGPSL et du CG34 de préserver les chiroptères du site. La réflexion va se poursuivre à la suite des différents échanges de la phase de concertation préalable afin de mener à bien ce projet.

Réunion de concertation : grotte de l'Hortus
11 mars 2014, Saint-Mathieu-de-Trévières

Annexe 7 : Bon de commande de la prestation du CEN pour le suivi des MAET

CDC GRAND PIC ST LOUP
HOTEL DE LA COMMUNAUTE
25 ALLEE DE L'ESPERANCE
34270 Saint Mathieu de Trévières

BON DE COMMANDE
C2014000160

Budget / Service : 10000 - CCDUGPSL - PRINCIPAL
DIRECTION SERVICES TECHNIQUES

Exercice : 2014

Date : 10/4/2014
Fournisseur : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURE
Tel : 04.67.02.21.28 Fax : 04.67.58.42.19
Responsable :
Référence à préciser impérativement sur votre facture

Objet : Suivi des MAET site du Pic St Loup
Date de livraison : 14/4/2014

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURE
474 CARRE MONTMORENCY
ALLEE HENRI II DE
MONTMORENCY
34000 MONTPELLIER

EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Lieu de livraison :
Tel : Fax :

Numéro Marché :
Numéro Lot :

Imputation	Ref.	Désignation	Qty	P.U. HT	% Remise	% TVA	Montant HT
8331 611		suivi des MAET	1,00	475,0000			475,00

Veuillez retourner un exemplaire de ce bon de commande ainsi qu'un rib complet avec votre facture. Avant toute livraison, merci de téléphoner au service concerné

TOTAUX	
MONTANT HT	475,00
REMISE HT	0,00
MONTANT NET	475,00
MONTANT TVA	0,00
MONTANT TTC	475,00

Le Directeur Général des Services Techniques
Stéphane NOYER

Le Chef de Service

Annexe 8 : Charte Natura 2000 – Activités de pleine nature (signée le 5 décembre 2014)

Sites Natura 2000
 « Hautes Garrigues du Montpelliéraines »
 « Gorges de l'Hérault »
 « Pic Saint-Loup »

CHARTRE NATURA 2000
 ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Zone Spéciale de conservation FR9112004
 Site d'importance communautaire FR9101385
 Site d'importance communautaire FR9101389

Sites Natura 2000
 « Hautes Garrigues du Montpelliéraines »
 « Gorges de l'Hérault »
 « Pic Saint-Loup »

Le nord de Montpellier est composé de garrigues et de massifs boisés qui hébergent une richesse écologique exceptionnelle.

48 316 hectares
 3 sites Natura 2000
 26 espèces d'oiseaux
 10 mammifères dont 8 espèces menacées
 10 d'insectes, 6 de poissons
 1 reptile
 24 habitats d'intérêt communautaire

Parmi ces espèces, certaines sont remarquables à l'échelle européenne. Leur présence justifie l'inscription de ce territoire au programme européen Natura 2000.

CONSERVONS LA DIVERSITE ET LE MONTAGNE LES PAYSANNS TRADITIONNELLES

Les activités présentes sur les sites Natura 2000 sont liées à la diversité d'habitats et à la présence d'espèces remarquables.

Biodiversité et activité humaine cohabitent sur ces territoires.

Sur le site « Hautes Garrigues du Montpelliéraines », 45 658 hectares dépendent de la directive « Oiseaux ». Sur les versants boisés de la vallée de la Baloue au de l'Hérault, Vautour moine et Ciréole-Jais-le-Bleu nichent alors que ce sont les falaises qui accueillent Aigle de Bonelli et Aigle Royal ou encore Grand Duc d'Europe. Les passereaux hennent autour et Pigeon ramassent ce qui est tombé sur les garrigues basses du hameau de Landres et de l'État du Pic Saint-Loup.

Sur le site « Gorges de l'Hérault », 23725 ha relèvent de la directive « Habitats », avec le fleuve Hérault comme fil conducteur, ce territoire accueille, entre autres, l'ombellifère Fux de Noleman, de nombreuses autres espèces et de nombreuses espèces patrimoniales. En termes d'espèces animales, on note la présence de Chabot de l'Hérault dans les affluents de la Baloue et de l'Évier, ou encore de chiroptères patrimoniaux tels que le Murin de Capaccini.

Sur le site « Pic Saint-Loup », 4 420 hectares sont inscrits à la directive « Habitats ». Au hameau de Landres aux Salades de l'Hérault et de Pic Saint-Loup, 14 espèces d'insectes ont été recensées comme remarquables : le Harlequin méridional et le Blagueux se rencontrent dans le lanière, le Rhinophore curvulé et le Mûrier de Schrebiers vivent dans les grottes et le Dendroctère de la Stevie ou le Grand capricorne se trouvent dans les champs en à proximité des coupes forestières.

Charte Natura 2000 – Principes

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements et de recommandations qui ont pour objectif le maintien, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces remarquables.

→ Des engagements et recommandations de portée générale qui concernent tout le territoire Natura 2000 « Gorges de l'Hérault », « Hautes Garrigues du Montpelliéraines » et « Pic Saint-Loup ».

→ Des engagements et recommandations propres à chaque type d'activité humaine.



Pourquoi signer la Charte ?

Signer la Charte permet de marquer son engagement en faveur de Natura 2000, des documents d'objectifs et d'adhérer à une gestion durable des sites Natura 2000.

Qui peut signer la Charte ?

Tout volontaire, titulaire de droits réels ou personnes pratiquant une activité dans le périmètre du site.

Combien de temps dure l'adhésion ?

L'adhésion dure 5 ans.

La signature de la présente charte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de coopération de la production d'une évaluation des incidences Natura 2000 et leur acceptation, activité ou intervention entre dans le champ d'application des articles L.1014 et R.1014-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Charte Natura 2000 – Concertation et échanges

La Charte Natura 2000 permet d'établir un lien direct et privilégié avec les animateurs Natura 2000 des sites concernés par la signature de la charte.

Différents sites internet vous aident sur Natura 2000 :

- Les sites des services de l'Etat (MILIEU, Langues-Russillon et ITM Etraty) vous renseignent sur le cadre administratif et réglementaire
- Les sites des animateurs vous présentent les enjeux locaux et l'actualité des sites Natura 2000

Pour en savoir plus sur vos enjeux de site et les activités de gestion nature

Pour contribuer à la sensibilisation et à l'information des habitants sur les enjeux du site

Pour assurer et participer à l'entretien, dans le cadre des études d'évaluation des incidences

Coordonnées des animateurs Natura 2000 :



Communauté de communes de la Vallée de l'Hersault
2 Place d'Artois de Courail - BP 15
34150 GIGNAC
Tel : 04 67 37 84 30
Site internet : valdehersault2000.fr

Contact :
Lucas BENT : lucas.bent@cc-valdehersault.fr
Mélina CHOUFFRAT : melina.chouffrat@cc-valdehersault.fr



Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
25 Allée de l'Église
34270 SAINT-MATHIEU-DE-CREVEYERS
Tel : 04 67 51 17 00
Site internet : http://www.cc-grandpicsaintloup.fr

Contact :
Aurélien TIBAUT : auriel2000@orange.fr
04 67 51 87 25 – 06 11 39 83 68

Annexes

Annexe I : Lieux et périodes de sensibilité

Lieux et périodes de sensibilité pour les engagements généraux

Lieux de sensibilité	Périodes de sensibilité											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etat des habitats, eau : - sites identifiés dans les guides et topoguides - sections d'apiculture, arboriculture et liberté des terres												

Charte Natura 2000 – Engagements généraux

En signant cette Charte, les comités départementaux des Activités de Pleine Nature s'engagent à transmettre à leurs adhérents et licenciés le contenu de la Charte (engagements et recommandations) ; ils ne peuvent en aucun cas garantir son respect par les sportifs.

ENSEMBLE DES SITES NATURA 2000

Je m'engage à :

- Respecter la réglementation en vigueur
- Informar la structure primaire des éventuels projets d'aménagement et activités, et tenir compte des priorités locales
- Informar et sensibiliser les adhérents ou licenciés aux espèces protégées, enjeux, impacts potentiels, bonnes pratiques à mettre en œuvre et actualités du site
- Encourager les adhérents ou licenciés à pratiquer leurs activités en dehors des périodes sensibles pour les espèces de la Directive Habitats et en dehors des sites de modification pour les espèces de la directive Oiseaux pendant les périodes de sensibilité (périodes et lieux signalés en annexe de la charte)
- Ne pas laisser de traces de son passage et de ses activités (ne pas laisser de déchets, empiler, creuser, etc.)
- Assurer un rôle de sentinelle du bon état des milieux et de la faune sauvage et être remontar les informations utiles à l'animateur
- Ne pas distribuer ou introduire d'espèces exotiques sur le site Natura 2000 (liste exhaustive en annexe)

Recommandations

- Préserver la qualité de la faune sauvage
- Respecter les aménagements et la signalétique de site mis en place par les gestionnaires
- Éviter de quitter les itinéraires et respecter les bords et les axes de stationnement existants
- Déplacer et localiser les sections d'accès et espaces de pratique sur des itinéraires mis à disposition des usagers afin de minimiser sur le site
- Respecter la qualité des eaux
- Ne pas faire de feu
- Laisser les éléments physiques naturels (pierres, troncs d'arbres, etc.) en place et ne pas prélever de plantes ou d'insectes sauvages
- Respecter les usages sages de l'espace naturel et la propriété privée

Annexe II : Réglementation générale liée à la protection de la biodiversité

Réglementation générale liée à la protection de la biodiversité

- Arrêté de Protection de Biotope**
Décret du 29 novembre 1977
Code rural R.211-0 : de nature et R.215-0
Code de l'environnement L.413-5 & 2
- Camping**
Code de l'environnement R.265-1 & 2
- Chasse et pêche**
Code de l'environnement L.540-1
- Conservation des habitats et des espèces à valeur patrimoniale**
Code de l'environnement L.413-5
- Déchets**
Code de l'environnement :
- L.541-1 et suivants
- L.210-1 (déchet et ordre d'env)
- Espaces protégés**
Convention de Bern de 1973 : conservation de la vie sauvage et des milieux naturels, Annexe I & 4
Convention de Bonn de 1979 : conservation des espèces migratrices de faune sauvage, Annexe I & 2
Convention de Washington de 1973 : protection internationale des espèces végétales et animales menacées d'extinction, Annexe I & 3
Convention sur la diversité biologique de 1992, Annexe I & 3
Directive n°90/269 CEE "Oiseaux" de 1990, Annexe I & 4
Directive n°79/409 CEE "Oiseaux" de 1979, Annexe I & 3
Protection nationale, Arrêté du 28 janvier 2004
- Interdiction d'espèces exotiques**
Code de l'environnement L.411-5
- Liste des espèces exotiques animales sensibles invasives
Liste DPE, Arrêté 211
Code de l'environnement R.423-1 (gallinacés)
Arrêté du 23 mai 1986, Arrêté 214 (coléoptères)
Arrêté du 31 juillet 2000 pour la ZO, Arrêté 2000, Annexe II

Réglementation générale liée à certains milieux

- En plus de la réglementation d'ordre générale, il est nécessaire sur chaque type de milieu de connaître la réglementation spécifique dans voire quelques exemples :
- Conservation des zones d'eau** : Loi n°10 du 3 janvier 1965 ;
Pratiqué des espèces animales ou végétales
Milieux de l'habitat des de l'état
- Conservation des zones d'eau** : Loi n°10 du 31 mai 2000 ;
Pratiqué de l'écoulement et de
Chasse
Réglement des zones d'eau
- Conservation des milieux humides : Loi n°10 du 31 mai 2000 ; drainage des zones humides
- Conservation des milieux humides**
Code rural : réglementation des basses terres
Bassins humides classés
Code de l'environnement : classement par les habitats et zones d'eau, drainage des zones humides

Annexe 9 : Actualité site Internet CCGPSL : signature Charte N2000

HABITER | ENTREPRENDRE | VALORISER | SORTIR | L'INSTITUTION

Rechercher OK



grand pic saint-loup
communauté de communes

Actualités

Actualités > Sites Natura 2000 : une charte unique pour les activités de pleine nature

Sites Natura 2000 : une charte unique pour les activités de pleine nature

Publié le 8 décembre 2014 - Thème : Valoriser

Depuis le 5 décembre, les sites Natura 2000 Pic Saint-Loup, Hautes Garrigues du Montpelliérals et Gorges de l'Hérault disposent d'une charte de bonnes pratiques, commune pour les 3 sites, concernant les activités de pleine nature. Cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation avec les acteurs du territoire et le fruit d'une étroite collaboration entre 2 intercommunalités.

La signature de la charte s'est déroulée le vendredi 5 décembre 2014, à l'Hôtel de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, en présence des comités départementaux de randonnée, d'escalade et de vol libre ainsi que du groupement des comités départementaux.



Signature de la charte, le 5 décembre 2014
Photo : CCGPSL

La charte concerne trois des quatre sites Natura 2000 présents sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup : Pic Saint-Loup, Hautes Garrigues du Montpelliérals, tous deux animés par la Communauté de communes du Grand Pic saint-Loup, et Gorges de l'Hérault, animé par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Les animatrices Natura 2000 des deux intercommunalités ont travaillé conjointement avec les comités départementaux d'activités de pleine nature pour élaborer ce document qui intègre à la fois les enjeux environnementaux spécifiques à chacun des sites et les pratiques des sportifs.

Chaque site Natura 2000 dispose déjà d'une charte propre à ses habitats et espèces remarquables : pin de Salzmann pour les Gorges de l'Hérault, habitats de falaises pour le Pic Saint-Loup, algues de Bonelli pour les Hautes Garrigues. Ces documents ont été discutés en groupes de travail en 2012 et 2013 puis validés par le comité de pilotage de chaque site Natura 2000 et approuvés par le Préfet.

La fusion de ces chartes correspond à une demande des acteurs du territoire qui ne savaient pas à qui s'adresser pour exercer leur activité, à quelle charte Natura 2000 se référer ou quelle espèce remarquable était présente sur les lieux : sans portée réglementaire ni impact financier pour les signataires, la charte commune se compose de 6 engagements généraux et 8 recommandations, complétés par des engagements et recommandations spécifiques par activité.

Son élaboration a aussi permis aux sportifs locaux et aux gestionnaires des espaces naturels d'apprendre à se connaître et de nouer des liens privilégiés qui permettront de préserver les espèces et les habitats remarquables de sites vivant d'activités économiques et de loisirs.

-> En savoir plus sur les [sites Natura 2000 du territoire](#)

Imprimer

S'informer

- Agenda
- Actualités
- Lettre d'information
- Documents et publications
- Contact
- Espace presse

Coordonnées

Hôtel de la Communauté
25, allée de l'Espérance
34270 St-Mathieu-de-Trévières

Tél. 04 67 55 17 00
Fax. 04 67 55 17 01

Retour

Mentions légales | Plan du site | Accessibilité

2- MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Annexe 10 : Capture d'écran acte candidature aux Natura 2000 awards



Annexe 11 : Remise des prix concours prairies fleuries et communication autour de l'évènement



3- Suivi de la mise en œuvre du Docob

Annexe 12 : Présentation des sites Natura 200 du territoire du Grand Pic Saint-Loup à la Commission Agricole de la CCGPSL le 07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Introduction

2. Attentes européennes

Chaque pays de l'Union européenne a des devoirs de 1979.
En 2000, pour les sites Natura 2000, les plans et les programmes de 2000.

3. Objectifs européens et objectifs

Le Docob a pour but de garantir la mise en œuvre de politiques européennes des sites et de garantir l'ensemble des actions pour réaliser les objectifs de mise en œuvre de l'aménagement (plans, projets, ...) en fonction du site.

4. Principes d'aménagement

Le Docob est un document d'accompagnement d'un acte de gestion ou d'un acte de gestion (comme la gestion d'un site) ou d'un acte de gestion (comme la gestion d'un site) ou d'un acte de gestion (comme la gestion d'un site).

→ Au préalable, rédaction d'un plan de gestion, le document d'accompagnement au Docob.
→ Un contrat de pilotage, élaboré par le Préfet, recadre la démarche.

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Introduction

Evolution des initiatives

Sur un site Natura 2000 ou à proximité, un secteur de simple ou complexe de planification territoriale doit être élaboré (évaluation de l'impact des actions sur les espèces et leurs habitats).

La mise en œuvre de mesures de gestion doit être définie par des actions concrètes et précises.

→ C est l'état qui réalise les données.
→ L'annuaire Natura 2000 porte à disposition les données de site.

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Le Lès

14 100 hectares

7 communes (dont 2 de la CCGPSL)
- Le Lès (5 100 ha)
- Les Marais (5 100 ha)
- Les Vallées (3 900 ha)

Annuaire Natura 2000
- 2005 (Natura 2000)
- 2006 (Natura 2000)

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Le Lès

Animation financée par le DOM (30 %), l'Etat et l'Union européenne

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Les Gorges de l'Incaud

25 100 hectares

30 communes (dont 7 de la CCGPSL)
- Le Lès (5 100 ha)
- Les Marais (5 100 ha)
- Les Vallées (3 900 ha)
- Les Gorges de l'Incaud (3 000 ha)
- Les Gorges de l'Incaud (3 000 ha)
- Les Gorges de l'Incaud (3 000 ha)
- Les Gorges de l'Incaud (3 000 ha)

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Les Gorges de l'Incaud

Animation financée par les FPD communales (30 %), l'Etat et l'Union européenne

→ Pour l'année 2013/2014, la CCGPSL participe à hauteur de 1 500 € pour une animation de 20 000 €.

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Le Pic Saint-Loup

12 100 hectares

7 communes (dont 2 de la CCGPSL)
- Le Lès (5 100 ha)
- Les Marais (5 100 ha)
- Les Vallées (3 900 ha)

Annuaire Natura 2000
- 2005 (Natura 2000)
- 2006 (Natura 2000)

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Le Pic Saint-Loup

Animation financée par les FPD communales (30 %), l'Etat et l'Union européenne

→ Pour l'année 2013/2014, la CCGPSL participe à hauteur de 1 500 € pour une animation de 20 000 €.

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Les Hauts de la Montagne

12 100 hectares

7 communes (dont 2 de la CCGPSL)
- Le Lès (5 100 ha)
- Les Marais (5 100 ha)
- Les Vallées (3 900 ha)

Annuaire Natura 2000
- 2005 (Natura 2000)
- 2006 (Natura 2000)

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Les Hauts de la Montagne

12 100 hectares

7 communes (dont 2 de la CCGPSL)
- Le Lès (5 100 ha)
- Les Marais (5 100 ha)
- Les Vallées (3 900 ha)

Annuaire Natura 2000
- 2005 (Natura 2000)
- 2006 (Natura 2000)

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL
Les Hauts de la Montagne

Animation financée par les FPD communales (30 %), l'Etat et l'Union européenne

→ Pour l'année 2013/2014, la CCGPSL participe à hauteur de 1 500 € pour une animation de 20 000 €.

Principales actions à mener pendant les 6 années d'animation

- Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site
- Préserver le statut de site de Natura 2000 et les garantir à l'usage durable
- Encadrer les milieux sensibles

Principales actions pour 2014

- Actualisation du plan de gestion du site
- Sensibilisation des acteurs locaux (Charte APN et chasse)
- Elaboration du Programme agricole environnemental

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

NATURA 2000 ET LA COMMISSION AGRICOLE

Les agriculteurs participent au maintien des habitats Natura 2000 et à la préservation des espèces remarquables.

Signature de contrats (MAEC, Mesures agroenvironnementales climat) et chartes APN et chasse.

Pour maintenir et développer les pratiques favorables à Natura 2000.

Rôle de la Commission agricole

→ en 2013, la Commission agricole a financé...

Commission agricole - 06/07 juillet 2014

Annexe 13 : Photographies de la journée « Concours prairies fleuries »









**Site Natura 2000 « Pic Saint-Loup »
COPIL n°2
Réunion du 16 décembre 2013 à Saint-Mathieu-de-Trévières**

Etaient présents :

- M. ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. JEANNEAU, Maire de Valfaunès
- Mme GILLOU, Fédération régionale des chasseurs de L-R
- Mme LAGACHERIE, CRPF
- Mme LAMARQUE, DREAL LR
- M. LORENIS, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Mme LYX, DDTM de l'Hérault
- M. MAJUREL, CG 34
- M. METGE, ONF
- M. NICOLA, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- M. PAGES, Chambre de commerce et de l'industrie de Montpellier
- M. RAVAILLE, Président de la CESML et Maire de Cazeville
- Mme ROY, Maire de Notre-Dame-de-Londre, Présidente du Comité de Pilotage
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, chargée de mission Nature 2000

Etaient excusés :

- M. L'HUILLIER, Chambre d'agriculture
- Mme PETARD, Présidente de la CLE du SAGE Lez, Mésolun, Etangis pelevésiens
- M. ROLLET, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. VEZINHET, Président du Conseil Général

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du Copil du 06 juillet 2012,
- 2/ Bilan d'activités de la première année d'animation,
- 3/ Programme des actions à mener en 2014,
- 4/ Révision du règlement intérieur du Copil,
- 5/ Questions d'actualités.

Christiane Roy accueille les participants en les remerciant d'être venus à cette réunion du Copil du site Pic Saint-Loup. Elle rappelle que comme le précise le règlement intérieur du Comité de pilotage, une réunion préparatoire s'est tenue le 5 décembre et que le compte rendu a été envoyé aux maires des communes concernées, en milieu de semaine dernière. Avant de rappeler l'ordre du jour, elle remercie la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup de s'être engagée rapidement dans l'animation du Dooob du site Natura 2000 et d'avoir permis de signer, dès la première année, des contrats auprès de la profession agricole.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du Copil n°1

Avant de soumettre le compte rendu de la précédente réunion à l'approbation du Comité de pilotage, Christiane Roy revient sur un point de ce document. Dans ce compte rendu, il est rappelé que la présidence du Copil est assurée par un président et deux vice-présidents comme pour la phase élaboration du Dooob. En 2012, Christiane Roy réélue au poste de présidente du Copil avait proposé de demander aux deux vice-présidents qui l'avaient accompagnée pendant la rédaction du document de gestion du site de continuer ce fonctionnement en phase d'animation. Jean Vallon, maire de Cazeville n'avait pas répondu à sa demande. Francis Jeanjean, maire de Valfaunès avait répondu favorablement et Christiane Roy le remerciait de son implication. Elle soumet ensuite le compte rendu de la première réunion au vote du Copil.

Le compte rendu de la première réunion d'animation du Site Natura 2000 du Pic Saint-Loup est approuvé.

2/ Bilan d'activités de la première année d'animation

Thierry Algrain commence par rappeler les principales actions menées pendant cette première année d'animation. Sur les 7 actions envisagées, 2 ont occupé la majorité du temps. La « mise en œuvre des procédures de contractualisation » et « l'information et la communication ». 2 n'ont pas été engagées la mise à jour du Dooob (qui n'était pas nécessaire) et les études (par suite de moyens et de temps). Il signale que la rédaction du plan agro-environnemental est un dossier qui a occupé une grande partie du temps de l'animation de 2013. Le PAE a volontairement été axé sur la gestion pastorale au fait des pratiques agricoles locales et de l'objectif prioritaire du site Natura 2000 du maintien des milieux ouverts. Les 13 MAEI sont ensuite présentées en précisant en particulier celle (qui concerne le « maintien de la richesse floristique ».

Thierry Algrain explique ensuite qu'un appel à candidature a été lancé auprès des agriculteurs du territoire afin de connaître leur souhait de contractualisation. Au total ce sont 4 réponses qui ont été reçues. De ces 4 réponses, 3 ont été retenues. Christiane Roy signale que ces contrats ont pu être signés grâce au partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Conservatoire des espaces naturels, travail qui a été mené dans un délai relativement court. Elle remercie également les services de l'Etat pour leur accompagnement dans ces contractualisations. La résidente du Copil précise enfin que ces 3 contrats sont situés sur 3 communes différentes (Rouet, Mas de Londres et Notre Dame de Londrès) pour des activités d'élevage de races différentes (bovin, caprin et ovin).

Thierry Algrain revient sur un résultat concret suite à la mise en défens d'une parcelle d'une parcelle qui était auparavant, intégralement fauchée, et aujourd'hui non fauchée en intégralité et rémunérée par le biais d'une MAEI pour le manque à gagner. Grâce à cette mise en défens, un oobon de Dooob de la susse, espèce inscrite à la directive européenne, a pu être préservé.

Parallèlement à cette question sur les chartes Natura 2000 destinées principalement aux propriétaires d'activités de pleine nature, il est rappelé les difficultés rencontrées avec les chartes Natura 2000 destinées aux propriétaires. Pour les propriétaires souhaitant signer la charte, une ventilation de la taxe foncière sur les parcelles non bâties est proposée. Depuis 2 ans, cette ventilation n'est plus compensée aux communes à hauteur de 100%, mettant en situation de difficulté certaines communes (communes concernées par de grandes propriétés forestières). Pour éviter de se confronter à cette situation, de nombreuses chartes Natura 2000 (dont celle du site des Gorges de l'Hérault ou des Hautes Gargues du Montpelliérain) n'ont pas eu leur mise en œuvre de valider sur cette partie de la Charte : ce n'est pas le cas pour celle du Pic Saint-Loup. Raymond Llorens demande si l'on est sûr que l'exonération ne sera pas, à terme, seulement de 50 % pour les propriétaires signant la charte du fait de cette non-compensation. Les services de l'Etat précisent que cette situation ne s'est pas produite ailleurs en France.

Il est demandé aux membres du Copil de choisir si les chartes pour les propriétaires peuvent être, ou non, signées.

De nombreux participants s'interrogent sur le revenu de cette taxe foncière sur les parcelles non bâties, sachant que les vignes ne sont pas concernées par l'exonération.

Aurélien Tibaut propose de se renseigner à l'échelle du site Natura 2000 et d'en discuter avec les maires concernés quand les montants seront connus.

La présidente du Copil souligne tout de même la volonté du Copil d'aller au bout de la démarche Natura 2000 : la charte ayant été validée en 2012, elle peut être signée par les propriétaires. Ce sont les élus des communes qui doivent prendre position. Un autre élément est rappelé sur la question de cette charte aux propriétaires : pour bénéficier de l'exonération de la TFPNB le Sbs d'importance communautaire (SIC) doit être une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Ce passage devrait se faire en 2014 mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas malgré un courrier envoyé par la présidente du Copil l'année dernière aux services de l'Etat. Il est rappelé que si une charte est signée alors que le site est un SIC, le passage en ZSC permet aux propriétaires de demander l'exonération de la TFPNB.

Sylvain Micola demande combien de chartes ont été signées par des propriétaires dans le département de l'Hérault et s'il est nécessaire de s'impliquer autant sur ce manque à gagner. Le nombre d'adhésions à une charte Natura 2000 par un propriétaire, dans le département, serait de moins de 5.

Les services de l'Etat signalent que le manque à gagner est surtout pour les communes ou des propriétaires de grandes parcelles de forêts demandant l'exonération, ce qui n'est pas le cas sur ces territoires du Nord de l'Hérault.

Une concertation sera donc mise en place dès que les montants des taxes foncières sur les parcelles non bâties seront connus et plus précisément lorsque le site Natura 2000 du Pic Saint-Loup sera une Zone Spéciale de Conservation.

D'ici là, en 2014, des chartes Natura 2000 seront proposées à l'adhésion, en particulier pour les activités de pleine nature qui ne bénéficient pas de compensation financière.

4/ Révision du règlement intérieur du Copil

Christiane Roy rappelle que le règlement intérieur du site est un outil de concertation qui a été soumis au commencement de la démarche. Il est signalé que la modification de ce règlement intérieur a été proposée et validée par le Copil du site Natura 2000 des Hautes Gargues du Montpelliérain. Il ne semble plus nécessaire de se réunir en petit comité au préalable dans la phase « animation » du document d'objectif.

La modification de l'article du règlement intérieur n'empêche pas, pour autant, toute personne souhaitant participer uniquement à un comité technique préalable à la réunion annuelle du comité de pilotage, de le signaler à la présidente du Comité de pilotage ou à l'animatrice du site pour être invitée.

De nombreux échanges se tiennent dans la salle. Des personnes pensent que cette réunion doit être maintenue pour que les élus soient impliqués. D'autres proposent que cette réunion soit plus technique. Les services de

4

Thierry Allgren présente ensuite les actions de sensibilisation menée en 2013 dans les écoles du site Natura 2000. Une centaine d'écocitoyens ont pu ainsi être sensibilisés au enjeu du site. Ce travail, assez lourd en termes de jours d'animation, a été très bien reçu de la part des écoles et des enseignants.

Aurélien Tibaut signale enfin que la lettre d'information a été imprimée et sera distribuée dans les communes concernées par le site dans les prochaines semaines. Pour limiter les coûts et pour élargir une logique d'animation des deux sites conjointement, la lettre Natura 2000 du site des Hautes Gargues du Montpelliérain sera distribuée en même temps.

3/ Programme des actions à mener en 2014

Aurélien Tibaut présente ensuite les mesures qui seront mises en place en 2014.

Concernant les MAEI, un agriculteur est déjà intéressé pour en signer une. Christiane Roy rappelle qu'une campagne de candidature a été menée récemment et que les agriculteurs du site ont jusqu'au 31 décembre pour dire leur souhait de contractualiser.

Aurélien Tibaut présente rapidement le projet de fermeture de la grille de l'Hortus. Rodolphe Majurel explique dans le détail les enjeux de cette cavité et les moyens pour permettre l'hivernation et la reproduction de chauves-souris d'enjeu prioritaire. Il rappelle que ce n'est pas une fermeture définitive qui est proposée et que la concertation sera menée au préalable avec les clubs de spéléologie et les acteurs locaux.

François Jeanjean rappelle que cette grille est aussi intéressante pour la préhistoire et que tous les ans elle est visitée dans le cadre des Journées de la Préhistoire. Rodolphe Majurel signale que les visites dans le cadre de cette journée peuvent se limiter à la zone de fouille, à l'entrée de la cavité et qu'il n'est pas nécessaire de pénétrer dans la grille. Il propose, dans le cadre de ces journées, de faire des animations pour présenter les richesses naturelles de cette grille.

Enfin Aurélien Tibaut et Rodolphe Majurel signalent qu'une première réunion devrait se tenir en début d'année 2014, pour discuter avec les élus de ce projet de fermeture, puis, dans un second temps des réunions se tiendront avec les acteurs afin d'échanger sur les périodes de sensibilité, les enjeux et les fermetures mises en place (en entrée et en sortie de cavité).

Une question est posée sur l'information de cette fermeture.

Des panneaux sont envisagés : le DREAL confirme qu'ils peuvent être financés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 si c'est dans le cadre d'un projet de fermeture de cavité qui vise la préservation d'habitats d'espèces. La question est de réfléchir à l'emplacement de ces panneaux, au parking, au niveau d'un départ de sentiers ou encore au pied de la falaise.

Il est demandé si des signatures de chartes Natura 2000 sont prévues en 2014. Christiane Roy regrette en effet qu'aucune charte n'ait été signée sur le site Natura 2000 lors de la première année d'animation.

Il est rappelé les difficultés pour signer les chartes dans le contexte local de superposition de sites (le site des Hautes Gargues du Montpelliérain se superpose à celui des Gorges de l'Hérault, des Contrabats du Larzac et du Pic Saint-Loup). Dans ces conditions on ne sait pas si les acteurs doivent signer une ou plusieurs chartes(s). Lucie Gilloz rappelle la volonté des sociétés de chasse de ce territoire de s'impliquer dans la démarche en signant des Chartes Natura 2000 : elle propose de faire de ces signatures de chartes un événement en réunissant toutes les sociétés communales adhérentes à la charte, lors d'un grand événement sur une journée.

Aurélien Tibaut rappelle les difficultés pour mettre en place ce type d'actions sachant que sur trois sites (Pic Saint-Loup, Gorges de l'Hérault et Hautes Gargues du Montpelliérain), les engagements et les recommandations des chartes pour les activités sont différents : les acteurs du territoire n'étant pas d'accord avec certains éléments présents dans les autres chartes et n'ont donc pas souhaité les signer.

La DDTM signale que sur cette question de l'animation des sites superposés une réunion de liens a débuté pour avec les animateurs Natura 2000 concernés.

3

l'Etat signifiant que sur les autres sites Natura 2000 la réunion préparatoire ne se tient qu'entre l'animateur, la DDTM et la CREAL.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur par : La structure porteuse organisée avant chaque comité de pilotage un comité technique entre le Président du Comité de pilotage et son vice-président, la structure associative, les services de l'Etat et toute personne souhaitant participer (même si ce Comité). La chambre d'agriculture signale qu'elle souhaite d'ores et déjà être invitée à cette réunion.

5- Questions d'actualité

Sylvain Micola demande si des évaluations des incidences ont été déposées dans le cadre de la seconde liste locale. Il souligne qu'un item concerne le retournement de prairie et que peu de communication a été faite sur ce sujet. Christiane Roy précise également qu'elle ne trouve pas pertinent le choix de certaines parcelles. La DDTM explique la méthode pour le choix des parcelles inscrites dans cette deuxième liste locale. Elle précise qu'une communication est prévue au niveau des maires et des exploitants agricoles concernés.

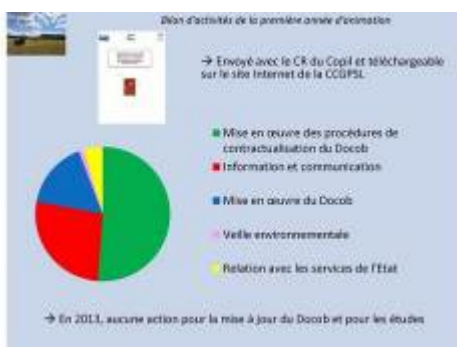
Il est demandé de vérifier le patrimoine de ces parcelles. Aurélie Tebaud propose de s'en occuper et d'en informer la Chambre d'agriculture, la DDTM et la présidence du Copil.

Christiane Roy rappelle qu'elle ne souhaite pas se représenter à la fonction de maire de Notre-Dame-de-Londres lors des prochaines échéances électorales. Elle profite de cette occasion pour remercier les membres du Copil de leur participation et de leur assiduité. Elle remercie également les services de la Communauté de communes et ceux de l'Etat pour leur implication. Francis Jeerjean rappelle l'importance de l'agriculture sur le territoire de ce site Natura 2000 et de la concertation. Il fait toutes les personnes impliquées avoir permis de signer des MAEI dès cette année et revient sur la question de la grille de l'horizon. Il signale que c'est en échangeant et en discutant des causes et des moyens à disposition, que ce territoire sera préservé. Le vice-président remercie ensuite la présidente pour son implication et signale qu'il souhaite que les nouveaux élus poursuivent cette concertation et cette présidence du Copil accompagnée de vice(s) président(s).

Nathalie Lamande rappelle que l'engagement des élus et des acteurs du territoire sur le Pic Saint-Loup a commencé dès le lancement de la procédure Natura 2000. Ce travail de transparence et de concertation a permis de rapidement entrer dans la phase animation, mais a aussi facilité les discussions sur le site des Hauts Cotignes du Montpelliérain.

La séance est levée à 19h50.

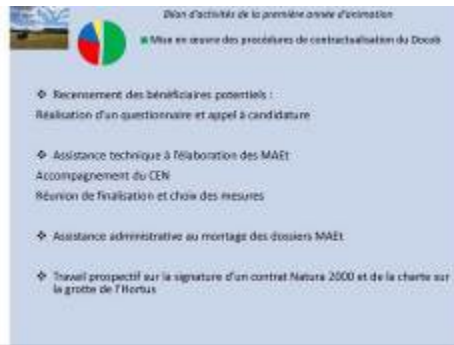
Place jointe, Diagrama de la présentation Nouveau règlement intérieur



Bilan d'activités de la première année d'animation

- Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

Code	Objectif de la mesure	Couvert
U_PSL_P51	Gestion pastorale	
U_PSL_P52	Gestion pastorale et maintien de l'ouverture	Pelouses sèches
U_PSL_LA1	Gestion pastorale	Landes
U_PSL_LA2	Gestion pastorale et maintien de l'ouverture	Landes fermées
U_PSL_P71	Régulation du milieu et gestion pastorale	Prairies naturelles pâturées
U_PSL_P80	Gestion pastorale et absence de fertilisation	Prairies artificielles pâturées
U_PSL_P81	Gestion pastorale et absence de fertilisation	Prairies artificielles pâturées
U_PSL_P82	Gestion pastorale et absence de fertilisation	Prairies artificielles pâturées
U_PSL_P83	Maintien de la richesse floristique	Prairies naturelles fauchées
U_PSL_P84	Maintien de la richesse floristique et mise en défens	Prairies naturelles fauchées
U_PSL_P85	Limitation de la fertilisation	Prairies artificielles fauchées
U_PSL_P86	Limitation de la fertilisation et la mise en défens temporaire	Prairies artificielles fauchées



Questions d'actualité

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR 9101389 "PIC-SAINT-LOUP"

- > Vu l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 2008-1-2675 relatif à la constitution du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101389 Pic saint loup
- > Vu l'arrêté préfectoral/modification n° DDTM 34-2011-12-07763

Objet du Règlement Intérieur

Ce règlement fixe, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, les modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Pic St Loup".

CHAPITRE I : LE COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Article 1 : Les membres du Comité de Pilotage Natura 2000

La composition du comité de pilotage est déterminée par arrêté préfectoral. La qualité des membres du comité de pilotage est attachée aux fonctions en considération desquelles chacun a été désigné. Ils cessent d'être membres avec la perte de cette fonction. La fonction de membre du comité de pilotage est gratuite, aucun défraiement n'est prévu par le comité de pilotage à quel titre que ce soit. Chaque membre du comité de pilotage désignera un suppléant qui pourra l'accompagner et le représenter au comité de pilotage en cas d'absence.

Article 2 : Présidence et vice-présidence du Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est présidé par un membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements élu à la majorité absolue par ce même collège lors de la première réunion du Comité de Pilotage. Un vice-président est également élu dans les mêmes conditions pour assister le Président dans son rôle et le remplacer en cas d'empêchement. Le Président du Comité de Pilotage assure la liaison entre le Comité de Pilotage, le maître d'ouvrage chargé de l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs et le représentant de l'Etat chargé du suivi du site. Il veille au maintien des équilibres entre les collèges (temps de parole, prise en compte des propositions) et au respect de l'objectif de gestion durable du site. Il propose au Comité de Pilotage toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ses missions.

CHAPITRE II : MAITRE D'OUVRAGE ET ANIMATION

Article 3 : Animation de la mise en œuvre du DocOb

Conformément aux articles L414-2 et R.414-6-1 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'animation du site et du suivi de la mise en œuvre du DocOb. La structure animatrice est désignée par le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements lors de la première réunion du Comité de Pilotage. La structure animatrice est chargée de l'animation du site qu'elle réalise soit en régie soit en la confiant, pour tout ou partie, à un organisme externe. La structure animatrice assure le secrétariat et l'animation du Comité de Pilotage soit en régie soit en la confiant, pour tout ou partie, à un organisme externe.

Elle a notamment pour attribution :

- la coordination et l'animation des travaux d'animation. Elle assure le suivi des études externes nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues au DocOb (cahier des charges, contrats d'étude, encadrement des prestataires, ...);
- l'animation des groupes de travail;
- le secrétariat et l'animation du Comité de Pilotage;
- la gestion du secrétariat du Comité de Pilotage, notamment la préparation des ordres du jour et la diffusion des comptes rendus des réunions;
- la mise en forme des éléments validés à chaque réunion par le Comité de Pilotage;
- l'évaluation et à la mise à jour du Document d'Objectifs. Dans ce cas, il anime également la mise en œuvre du Document d'Objectifs (contrat Natura 2000, charte Natura 2000, intégration du site dans les politiques d'aménagement du territoire, suivi des études, ...).

CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

Article 4 : L'ordre du jour et les convocations

Le président fixe, avec la structure animatrice et la DDTM34, les dates et ordres du jour des séances. Tout membre du Comité de Pilotage peut solliciter l'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour. L'opportunité d'inscrire un point complémentaire sera examinée par le président du Comité de Pilotage.

La structure animatrice organise, avant chaque Comité de Pilotage, un comité technique entre le président du Comité de Pilotage et son vice-président, la structure animatrice, les services de l'Etat et toute personne souhaitant participer ultérieurement à ce Comité.

Les convocations, le projet de procès verbal de la séance précédente et les documents indispensables au bon déroulement de la réunion sont envoyés aux membres du Comité de Pilotage par courrier au moins 3 semaines avant chaque réunion.

Les réunions du Comité de Pilotage ne sont pas publiques mais des personnes non-membres peuvent y assister en tant qu'observateurs ou personnes ressources sur demande d'un membre du Comité de Pilotage et après accord du président du Comité de Pilotage.

Article 5 : Le déroulement des réunions

Les réunions se tiennent indifféremment dans les locaux d'une des communes ou de l'EPCI membres du Comité de Pilotage.

En ouverture de séance, le président du Comité de Pilotage propose d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

Le président rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour et les éventuels points complémentaires. Ces derniers ne pourront donner lieu à une délibération que si 2/3 au moins des membres présents ou représentés le décident.

Le Comité de Pilotage, à la majorité des membres présents, peut décider d'examiner les points dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour. Des questions diverses ne donnent pas lieu à délibération pourront être abordées en fin de séance.

Le Comité de Pilotage, à la majorité des membres présents, peut décider d'examiner les points dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

L'animateur apporte en cours de séance toutes les informations utiles aux débats. Pour des points déterminés, notamment d'ordre scientifique ou technique, le président peut donner la parole à un non-membre susceptible d'apporter un avis éclairé.

Article 6 : Les délibérations et les votes

Le Comité de Pilotage délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents sauf lorsque le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements doit se prononcer pour la désignation de la structure animatrice du Document d'Objectifs, et l'élection du président et du vice-président. Dans ce cas de figure, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du président de séance étant prépondérante en cas de partage.
Les votes se font à main levée sauf demande contraire de 1/3 des membres.

Article 7 : Rédaction des procès-verbaux de réunion du Comité de Pilotage
La structure animatrice est chargée de la rédaction d'un projet Procès Verbal de la séance, signé par le Président, synthétisant l'ensemble des débats et des décisions prises.
Les projets procès verbaux de séance sont transmis à tous les membres du Comité de Pilotage dans un délai de 1 mois suivant chaque réunion.

Article 8 : Calendrier prévisionnel relatif à l'animation du site
Un calendrier prévisionnel de l'avancement de l'animation du site est proposé dès la première réunion du Comité de Pilotage.

CHAPITRE IV: CONCERTATION ET COMMUNICATION

Article 9 : mise en œuvre des actions de concertation et de communication
La structure animatrice prolongera dans la mesure des besoins exprimés les échanges engagés avec les acteurs du territoire durant la phase d'élaboration du Document d'Objectifs. Les groupes de travail constitués lors de cette première phase pourront en particulier être à nouveau réunis en cas de besoin.
Elle échangera et fera distribuer un ou plusieurs supports de communication permettant d'informer les usagers et acteurs du territoire de l'avancement des travaux d'animation du site.

CHAPITRE V: FINANCEMENT DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

Article 10 : Subvention et convention :

La structure animatrice désignée lors du 1er Comité de Pilotage a à sa charge toutes les démarches relatives aux demandes de cofinancement pour l'animation du site Natura 2000 « Pic Saint Loup ».

CHAPITRE VI: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 11 : modification du présent règlement
Le présent règlement pourra être modifié sur proposition du président ou d'un tiers au moins des membres du Comité de Pilotage.
Le projet de règlement modifié n'entrera en vigueur qu'après validation par le Comité de Pilotage.

5-Veille environnementale

Annexe 16 : Réunion technique préalable aux travaux de réhabilitation du barrage



Barrage de la Jasse Réunion technique préalable aux travaux de réhabilitation du barrage Vendredi 21 février 2014 – 15h00

Assistants à cette réunion :

Stéphane NOYER, Thierry ALIGNAN, Aurélie THIBAUT : Direction Aménagement du Territoire de la CCGPSL
 Philippe DOUTREMEPULCH : Vice-Président en charge de l'environnement de la CCGPSL
 Franck TORRREL : Maire de Mas de Louzas
 Jean-Claude GRENIER, Serge RIVIERE, Emmanuel DUPIN : APPMA des 3 Meulins, St Martin de Louzas
 Fabien LEPINE : CEN LR
 Matthieu QUEYRAS, Alexis BLADIER : Stagiaires Cours Diderot
 Eric RAVEL : Fédération Départementale de la pêche
 Jean-Michel CASTAN : ONEMA

En introduction M. Alignan rappelle l'objet de cette première réunion technique qui intervient en parallèle des travaux de réfection du barrage prévus à l'été 2014 qui vont nécessiter le vidange de la retenue collinaire. Il sera question d'aborder :

1. La présentation des travaux envisagés sur l'ouvrage
2. Evoquer les questions de pêche de sauvegarde et de repeuplement
3. D'échanger sur le statut de la retenue et de sa future gestion piscicole
4. De mener une réflexion sur les espèces envahissantes présentes sur le site

1. Présentation des travaux envisagés sur l'ouvrage

Thierry Alignan présente succinctement l'histoire du site. Le barrage a été créé en 2 temps, digne en Béton Compacté au Rouleau en 1984, puis en béton armé en 1993. Le Site (20ha) a été acquis par la CCGPSL au Conseil Général de l'Hérault en décembre 2010. Il indique que la volonté affichée par les élus lors de cette acquisition était le maintien de l'ouverture au public et la mise en œuvre d'une gestion en adéquation avec les enjeux environnementaux. Le CEN-LR accompagne la CCGPSL sur ce dernier point.
 En préalable à l'acquisition, la CCGPSL a souhaité qu'un bilan de l'état du barrage soit réalisé par l'ancien propriétaire. Ce dernier a conclu à un bon état général nécessitant toutefois une intervention d'élargissement de la digue en BCR. Thierry Alignan précise que ces travaux ont été programmés à l'été 2014. Il indique qu'un dossier de déclaration a été déposé au préalable en préfecture. Ce dossier a été approuvé le 6 février 2014.
 Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant.
 Début juin : Vidange de la retenue collinaire (17 jours de prévu)
 Mi-juin à fin août : Travaux de confortement de l'ouvrage

2. Pêche de sauvegarde et de repeuplement

Compte tenu de la ressource halieutique du site, il a été demandé par les services de l'état de prévoir une opération de pêche de sauvegarde en fin de période de vidange.
 Eric Ravel précise que ce genre d'opération à un coût. Une pêche de sauvegarde peut être réalisée par des opérateurs privés ou par la fédération de pêche. Il indique que si la CCGPSL, choisi de s'appuyer sur la fédération, il y aurait tout intérêt à mener cette action dans le cadre de la réflexion globale sur la gestion du site que la CCGPSL souhaite mettre en place. L'ensemble des participants sont favorables à cette option. Un travail en collaboration avec l'APPMA et la Fédération de pêche sera ainsi mené en ce sens.
 Eric Ravel indique qu'il est envisageable de procéder à des pêches anticipées à la carpe pour déplacer du poisson avant la phase de vidange et propose l'assistance de la Fédération si une opération « collective » était menée. Ceci permettrait de garantir au maximum la survie du poisson. La CCGPSL souhaite être informée de toute initiative en ce sens.

Concernant le rempoissonnement, Eric Ravel indique que ces opérations sont cadrées par un règlement départemental. Il précise que ce règlement, qui date de 1997, sera révisé en fin d'année. Il propose ainsi que cette réflexion sur le rempoissonnement soit menée en parallèle de la révision du Règlement Départemental.

3. Statut de la retenue et gestion piscicole

Eric Ravel indique que le site a un statut d'EAU LIBRE. Ce point est acté par l'ensemble des participants. Il précise ensuite que le classement du plan d'eau dépend du classement du cours d'eau aval dans il se déverse. S'agissant du Lamalou, le plan d'eau serait ainsi classé en 1^{re} catégorie.
 Ce point interpelle les membres de l'APPMA. Selon eux, le plan d'eau devrait pouvoir être classé en 2^{de} catégorie. Il est convenu que cette question sera débattue dans les prochaines semaines.

Concernant la gestion piscicole du site, Eric Ravel indique qu'elle appartient de fait à son propriétaire. La CCGPSL n'étant pas compétente en la matière et ne disposant pas des ressources permettant d'assurer une gestion cohérente, il est proposé de déléguer cette gestion à un organisme extérieur. Eric Ravel indique que la CCGPSL peut très bien envisager de signer une convention tripartite avec l'APPMA et la Fédération de pêche. Cette option est retenue et un travail de rédaction de cette convention sera mené en concertation avec les deux organismes précités.

4. Réflexion sur les espèces envahissantes présentes sur le site

Plusieurs espèces dites envahissantes sont présentes aujourd'hui sur le site.

- La têtard de Floride

Aucune observation n'a été réalisée. Cette espèce semble ainsi ne pas être présente sur le site.

- Le Ragondin

Cette espèce, présente également à l'aval dans le Lamalou, est observée depuis plusieurs années mais le ragondin semble ne pas s'y être installé. La nuisance est ainsi jugée faible.

- L'écrevisse de Louisiane

Cette espèce est considérée comme nuisible. Toute capture entraînera la destruction des individus prélevés.

- La Myriophylle du Brésil

Cette plante aquatique se développe sur le site depuis quelques années et couvre chaque année un peu plus de surface. Son introduction est sûrement liée à un déversement d'aquarium par un particulier (on observe également la présence de poissons d'aquarium).
 La première question posée est de confirmer l'effet nuisible de cette plante. En effet, son mode de développement génère des zones refuges favorables à la protection et la préservation de certaines espèces. Il n'en reste pas moins que son mode de développement par bouturage est particulièrement colonialiste (menace sur les secteurs aval, Lamalou, Hérault). Le CEN doit apporter son expertise sur la question.
 En tout état de cause, il est convenu que trois moyens de lutte pourraient être mis en œuvre.

- Profiter de la vidange de la retenue pour réaliser un arrachage mécanique ou manuel (opération non prévue financièrement mais qui pourrait permettre à minima de réduire le volume de plantes)
- Réaliser des opérations de fascage. Cette opération est particulièrement coûteuse et aurait comme contraire d'aggraver le risque de dispersion à l'aval. Elle n'aurait pour objectif que de contrôler le développement de cette espèce sur le plan d'eau.
- Planter des Carpes Amour Blanc. Eric Ravel indique qu'il est actuellement interdit d'introduire cette espèce dans un plan d'eau. Il précise qu'il pourrait être toutefois envisageable d'introduire quelques spécimens de cette espèce, après demande d'autorisation en préfecture, dans le cadre d'un entretien du plan d'eau et non comme option curative.

Il est également évoqué la pertinence de mettre en place d'autres espèces autochtones qui entrainerait en compétition avec cette plante et limiterait ainsi son expansion. Le CEN doit approfondir la question

En conclusion, il est convenu de poursuivre ce travail de concertation en visant, à terme, une gestion du plan d'eau permettant de concilier son statut piscicole et sa richesse écologique (fréquentation contrôlée)



REUNION TECHNIQUE
 LAC DE LA JASSE
 PREALABLE AUX TRAVAUX
 DE REHABILITATION DU
 BARRAGE

-Thierry ALIGNAN CCGPSL 06 26 26 86 36 t.alignan@ccgpsl.fr
 - Fabien LEPINE CENLR 068601321 Fabien.Lepine@cenlr.org
 - Aurélie THIBAUT CCGPSL 06 27 55 81 85 aurelie.thibaut@ccgpsl.fr
 - RIVIERE SERGE TRESORIER APPMA LES TROIS MEULINS - 06 98 35 70 95 -
 - Emmanuel DUPIN (MIRA Simonon) -
 - JEAN CLAUDE GRENIER 06 86 96 12 82
 - Philippe DOUTREMEPULCH 06 80 03 54 45 philippe.doutremepulch@ccgpsl.fr
 - Jean-Michel CASTAN - ONEMA - 06 72 08 14 87 - jmcastan@onema.fr
 - RAVEL ERIC - Fédération de la pêche 34 - 06 25 26 73 50 - eric.ravel@fedpeche.fr
 - QUEYRAS Fabien - Etudiant DTSA Casimir et professeur de St Martin au Cours Diderot Montpellier - 06 08 39 70 44 - matthieu.queyras@comcast.net
 - BLADIER Alexis - Etudiant DTSA CEN cours Diderot Montpellier - 06 97 75 81 76 alexis.bladier@comcast.net
 - NOYER Stéphane CCGPSL - 06 27
 - TORRREL Franck - Nadeauville

Annexe 17 : Présentation effectuée en mairie de Valflaunès le 27 mai 2014

DOSSIER PRESENTATION NATURA 2000 SUR VALFLAUNÈS

2 sites Natura 2000 sur le territoire communal



© IGN, 2013. Tous droits réservés.
 S.A. IGN, 2013. Tous droits réservés.

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

Localisation

- 45 000 hectares, 33 km de Nord au Sud et 10 km d'Est en Ouest
- Comprend le massif de la Sénoue, la vallée de la Fédagn, les gorges de l'Hérault, le plateau de Lendres, le Pic Saint-Loup, l'Hérault, le Pech des Meungues...
- 37 communes : Arlans, Arthens, Argelliers, Auzas, Bétrac, Baspignans, Cazoué-de-la-Jalle, Camouffels, Fontiers-les-Veniols, Fontcau, Galargues, Garrigues, Gascargues, Mas-de-Landres, Les Moutols, Monmaut, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Baïges, Puchabon, Roset, Saint-Jean-de-Bâges, Saint-Barthélemy-de-Montrant, Sainte-Croix-de-Quèrblangues, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Baïges, Saint-Jean-de-Castillon, Saint-Jean-de-Foy, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Triviers, Saint-Pierre, Teyssié, Le Triadou, Valpèraux, Valflaunès, Vidouh-Lavé, Villedu-Fort
- 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Les communautés de communes du Grand Pic Saint-Loup, de la Vallée de l'Hérault, des Garrigues garrigues et romèniches, de Pays de Lendres, de Lendres et Lencas et la communauté d'agglomération de Montpellier

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

30 ESPÈCES D'OISEAUX DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DONT :

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

Espèces	Etat de conservation sur le site		Niveau de priorité d'actions
	Population	Reproduction	
Aigle de Bonelli	Satisfaisante	Moyenne	Moyen
Bonnet à terre	Satisfaisante	Moyenne	Moyen
Bonnet à terre	Satisfaisante	Moyenne	Moyen
Corbe à bec rouge	Moyenne	Moyenne	Moyen
Corbe à bec rouge	Moyenne	Moyenne	Moyen
Aigle royal	Bas	Moyenne	Moyen
Corbe à bec rouge	Bas	Moyenne	Moyen
Fauvette pitchon	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible
Grand bleu d'Europe	Moyenne	Moyenne	Moyen
Petit oiseau bleu	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible
Grand bleu d'Europe	Bas	Bas	Faible
Ancêtre bleu	Bas	Bas	Moyen
Bonnet à terre	Bas	Moyenne	Moyen
Fauvette pitchon	Bas	Bas	Moyen
Fauvette pitchon	Moyenne	Moyenne	Moyen
Martin pêcheur	Moyenne	Moyenne	Moyen
Chalcophaps indica	Moyenne	Moyenne	Moyen
Grand bleu d'Europe	Bas	Bas	Moyen
Petit oiseau bleu	Moyenne	Moyenne	Moyen

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

CALENDRIER

- 2008 : 29 octobre - arrêté ministériel de désignation du site
- 2011 : 31 janvier - arrêté préfectoral de désignation du Comité de Pilotage (Copl) / 11 avril - Copil n°1
- 2012 : 21 septembre - Copil validation du document de gestion du site (le Docob)

Depuis septembre 2012 :

- Animation du site
- Concertation sur la charte Natura 2000 avec les Activités de pleine nature et les chasseurs
- Travail sur les mesures et contrats pour les agriculteurs
- Proposition d'extension du site
- Sensibilisation

SITE NATURA 2000 « Pic Saint-Loup »

Localisation

- 4 428 hectares
- Comprend le Pic Saint-Loup, l'Hérault, le bassin de Lendres...
- 8 communes : Camouffels, Mas-de-Landres, Notre-Dame-de-Londres, Roset, Saint-Jean-de-Castillon, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Triviers, Valflaunès

SITE NATURA 2000 « Pic Saint-Loup »

17 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PROPRIÉTAIRE DONT :

SITE NATURA 2000 « Pic Saint-Loup »

14 ESPÈCES PRIORITAIRES DONT :

SITE NATURA 2000 « Pic Saint-Loup »

Habitats / espèces	Niveau de priorité d'actions
Prairies sèches méditerranéennes à garrigues basses	Moyen
Barbeau méditerranéen	Moyen
Mares temporaires méditerranéennes	Moyen
Prairie de fougère de haute altitude (Buche méditerranéenne)	Moyen
Orchis et anémone	Moyen
Bonnet à terre avec formation de travertins	Moyen
Héronnière à Brachopode serrée	Moyen
Martin de Copeland	Moyen
Héronnière à grande	Moyen
Méridionale de Salers	Moyen
Mares méditerranéennes méditerranéennes	Moyen à fort
Pratiques agricoles avec végétation méditerranéenne	Moyen à fort
Daim	Moyen à fort
Barbeau	Moyen à fort

SITE NATURA 2000 « Pic Saint-Loup »

CALENDRIER

- 2008 : 14 janvier - arrêté de désignation du site
- 2008 : 21 octobre - arrêté préfectoral de désignation du Comité de Pilotage (Copl) / 20 novembre - Copil n°1
- 2012 : 5 juillet - Copil validation du document de gestion

Depuis septembre 2012 :

- Animation du site
- Signature de trois contrats avec des agriculteurs
- Concertation sur la charte Natura 2000 avec les Activités de pleine nature et les chasseurs
- Travail sur les mesures et contrats pour les agriculteurs
- Travail sur la fermeture de la grotte de l'Hortus
- Sensibilisation

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

17 mesures correspondant à des actions menées par l'animateur Natura 2000

- INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER AUX ACTEURS DU SITE :** Planifier la communication, sensibiliser et former, Animer des réunions et organiser une journée de terrain, Mettre en place des outils de communication
- SUCCÉDER LES INTERVENANTS SUR LE SITE ET LES CERCLES CONCERNÉS :** Acquiescer des connaissances complémentaires sur les espèces du site, Acquiescer des connaissances complémentaires sur l'état de conservation des sites
- AMBIER ET METTRE EN PLACE LE DOCOB :** Mettre en œuvre le Docob, Faciliter et affiner la mise à jour de Docob

SITE NATURA 2000 « Hautes Garrigues du Montpeblairès »

POUR GERER LE SITE NATURA 2000 :

- 15 contrats, rémunérés, de bonne pratique sur parcelles agricoles
- 11 contrats, rémunérés, de bonne pratique sur parcelles forestières
- 15 types de contrats, rémunérés, de bonne pratique pour les propriétaires ou ayants droit sur les autres parcelles

- AMBIER LES CERCLES CONCERNÉS :** Mettre en œuvre le Docob, Faciliter et affiner la mise à jour de Docob
- METTRE EN PLACE LES CERCLES CONCERNÉS :** Mettre en œuvre le Docob, Faciliter et affiner la mise à jour de Docob
- AMBIER LES CERCLES CONCERNÉS :** Mettre en œuvre le Docob, Faciliter et affiner la mise à jour de Docob

SITE NATURA 2000
« Pic Saint-Loup »

POUR GÉRER LE SITE NATURA 2000 :
Contrats, rénovés, de bonne pratique sur :

- Parcelles agricoles
- Parcelles forestières
- Autres parcelles pour propriétaires et ayent droit

MANTENIR EN BON ETAT DE CONSERVATION (OU AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION) LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE LES PLUS MENACES OUVERTS
(1) objectif

Eviter les parcelles et terres qui le sont pas, assurer l'entretien régulier. Maintenir les prairies et terres par un usage régulier.

MANTENIR EN BON ETAT DE CONSERVATION (OU AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION) LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
(2) objectif

Maintenir les zones d'intérêt communautaire Eviter ou réduire les engrais, la végétation des berges et améliorer l'état des berges. Favoriser le développement de bois adossés.

SOUTIENIR LES MODES D'EXPLOITATION LES PLUS FAVORISABLES A LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
(3) objectif

Source de traitement sur site au printemps des terres. Combats de la fertilisation dans les parcelles cultivées.

SITE NATURA 2000
« Pic Saint-Loup »

15 mesures correspondant à des actions menées par l'animateur Natura 2000

AMBIER LE MAIN L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FORESTIERS COMMUNAUTAIRE ET AMELIORER LE CAS PCHANO LES COMMUNAUTÉS DE DES HABITATS ET ESPÈCES

Planifier un diagnostic de suivi d'Etat du territoire.

Planifier un suivi scientifique des populations de arbustes et des espèces menacées.

Realiser des prospectives complémentaires, dans le but favorable au Parc Régional.

Simplifier les communications sur les enjeux d'intérêt communautaire.

METTRE EN ŒUVRE LE DOCCO, AMELIORER ET SOUTIENIR LES ACTEURS A LA PREPARATION ET AU SUIVI DES MESURES ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 "PIC ST-LOUP"

Mettre en place des panneaux d'information au grand public.

Mettre en œuvre les mesures contractuelles et la charte Natura 2000.

Quatre axes de travail : « Animation forestière », « Réflexion sur le gestion de l'eau du territoire », et « Gestion concertée des activités récréatives et de loisir ».

Enjeux Natura 2000 sur Vailhaunes

Enjeux Natura 2000 sur Vailhaunes

Enjeux Natura 2000 sur Vailhaunes

Enjeux Natura 2000 sur Vailhaunes

Projet d'actions sur le territoire communal :

- Signature de Charte avec APN et Société de chasse
- Projet de contrat avec agriculteur pour cultiver une parcelle
- Suivi et collecte de données naturalistes pour sites et chauve-souris
- Fermeture de la grotte

Autre action ?

SITE NATURA 2000
Contact

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Contact :
Aurélien TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Tel : 04 67 55 87 25
Email : natura2000@ccgsl.fr

Documents en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup : Cartographie, notice de synthèse, lettre d'informations ...